



UNE DOUCHE FROIDE



DES RIDEAUX CONTIENNENT DES SUBSTANCES TOXIQUES

LA PRESSE

cyberpresse.ca

FIXATION DU PRIX DE L'ESSENCE

NOS REPORTAGES PAGES A2 ET A3

MAGOUILLE À LA POMPE!

11 entreprises et 13 personnes travaillant sous les principales bannières sont accusées de complot criminel à Sherbrooke, Magog, Victoriaville et Thetford Mines

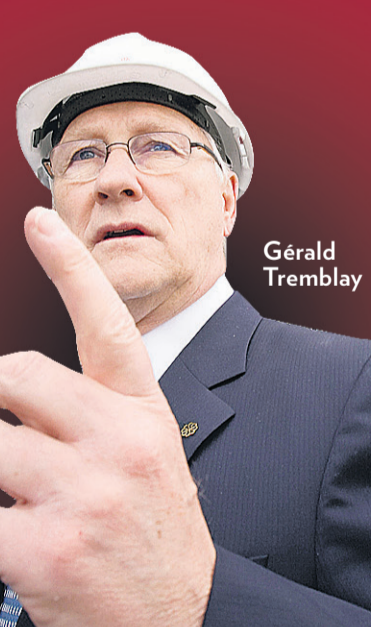
Un représentant d'Ultramar plaide coupable

40 litres pour 2 dollars? Au Venezuela, on roule pour rien. PAGE A17

MONTRÉAL FEU VERT À DE NOUVELLES TAXES...

... Mais pas avant 2010, promet le maire.

LES ARRONDISSEMENTS PERDENT DU POIDS
SÉBASTIEN RODRIGUE
PAGES A6 ET A7



Gérald Tremblay

Mon clin d'œil
STÉPHANE LAPORTE

Il y aura des nouvelles à TQS mais seulement les jours où il ne se passe rien.

Venez voir mon blogue!
cyberpresse.ca/laporte



Les périls des cours d'école

Montréal Un tiers des crimes violents chez les jeunes surviennent sur les lieux d'enseignement

CAROLINE TOUZIN

Près du tiers des crimes violents commis par des jeunes à Montréal surviennent à l'école. La majorité des victimes connaissent leur agresseur. Et l'agresseur et la victime appartiennent souvent au même groupe d'âge.

Une forte proportion des infractions relatives aux drogues a aussi lieu sur le territoire de l'école (21%). Les autres affaires surviennent dans la rue (24%) et dans les installations de transports publics (14%), principalement au cen-

tre-ville ou près des stations de métro Berri-UQAM, Mont-Royal et Honoré-Beaugrand.

Ce sont les principaux constats du Centre canadien de la statistique juridique, qui a publié, hier, une analyse sur la répartition géographique de la criminalité chez les jeunes dans l'île de Montréal.

Alors que la criminalité chez les adultes se concentre dans quelques points chauds, dont le centre-ville, celle des jeunes se répartit en de nombreux «noyaux restreints», ont indiqué les novaystes.

Plusieurs de ces «noyaux» cor-

respondent à l'emplacement d'une école secondaire (27%) ou, dans certains cas, à d'autres établissements publics comme les centres jeunesse. «Presque tous les arrondissements ciblés par la Ville de Montréal pour prévenir l'adhésion aux gangs de rue sont des endroits à forte densité de crimes, confirme cette étude», selon Clément Laporte, coordonnateur du Centre d'expertise sur la délinquance des jeunes et les difficultés du comportement au centre jeunesse de Montréal.

» Voir VIOLENCE en page A9

EXCLUSIF
GANGS DE RUE

UN MONDE ÉCLATÉ

PAGES A8

CRISE ALIMENTAIRE LE CANADA, UN DES RARES PAYS ÉPARGNÉS

PAGE A4



UN ÉTÉ AGITÉ POUR SAINT-LAMBERT

Une partie du trafic du pont Victoria transitera par cette ville jusqu'à la mi-août

PAGE A12

RADIO-CANADA APRÈS LA PAUSE, VOS NOUVELLES ANIMATRICES

ARTS ET SPECTACLES PAGE 1

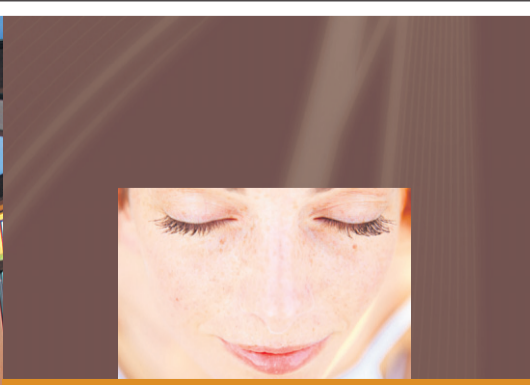
GUANTÁNAMO La Cour suprême tranche en faveur des prisonniers



PHOTO BRENNAN LINSLEY, AP

La Constitution garantit aux prisonniers du Centre de détention de la base américaine à Cuba le droit de contester leur détention devant la justice fédérale, a tranché hier la Cour suprême des États-Unis. Washington ne pourrait donc invoquer la lutte contre le terrorisme pour violer les droits des quelque 270 détenus de Guantánamo. Une décision lourde de conséquences, explique notre collaborateur Richard Héту. PAGE A16

LA CHRONIQUE D'YVES BOISVERT PAGE A14



Vous rêvez d'espace et de lumière ?

solarium
SERVITECH
DEPUIS 1987

1 800 567-0443 poste 811
solarium-servitech.com

Granby 206, des Alouettes, St-Alphonse-de-Granby (QC) (sortie 68, aut. 10)
Laval 1500, de Jaffa, Laval (QC) (sortie 16, aut. 15)



CARTELS DE L'ESSENCE DÉMANTELÉS

ONZE DÉTAILLANTS AU

LA HAUSSE DU PRIX DU BRUT, DES MARGES DE PROFIT GÉNÉREUSES À L'EXCÈS, LA SPÉCULATION. LES EXPLICATIONS NE MANQUENT PAS POUR JUSTIFIER LE COÛT ÉLEVÉ DE L'ESSENCE À LA POMPE. MAIS ON AVAIT OUBLIÉ UNE ENTOURLOUPETTE VIEILLE COMME LE MONDE : DES DÉTAILLANTS QUI S'ENTENDENT POUR PRIVER LES CONSOMMATEURS D'UN MARCHÉ CONCURRENTIEL. LE BUREAU FÉDÉRAL DE LA CONCURRENCE VIENT D'EN PINCER QUELQUES-UNS. ET D'AUTRES POURRAIENT SUIVRE.

HUGO FONTAINE

La vaste majorité des détaillants d'essence de Sherbrooke, Victoriaville, Magog et Thetford Mines auraient fait partie de cartels qui complotaient pour fixer les prix de l'essence, a révélé hier le Bureau de la concurrence du Canada.

Des accusations criminelles de participation à un complot pour fixation des prix ont été déposées contre 13 individus et 11 détaillants. Déjà trois entreprises et un individu ont plaidé coupable devant la Cour supérieure du Québec, hier à Victoriaville.

La Cour a imposé un peu plus

de 2 millions de dollars d'amendes aux coupables.

Ultramar Ltée a écopé d'une amende de 1 850 000\$, alors qu'un de ses représentants, Jacques Ouellet, doit payer 50 000\$.

Les Pétroles Therrien Inc., qui exploite la bannière Petro-T, et Distributions pétrolières Therrien Inc. doivent verser 179 000\$. Toutes ces parties ont accepté de collaborer à l'enquête et ont bénéficié de la clémence de la Cour.

Une autre partie impliquée a obtenu l'immunité complète en échange de sa collaboration.

Lors d'une conférence de presse tenue hier à Montréal, la commissaire de la concurrence, Sheridan

Scott, a indiqué que la Couronne pourrait porter des accusations contre d'autres individus ou entreprises.

Les participants aux cartels sont passibles d'amendes pouvant atteindre 10 millions de dollars et de peines d'emprisonnement d'au plus cinq ans.

Un cartel généralisé

Selon l'enquête du Bureau de la concurrence (BCC), 23 des 24 détaillants de Victoriaville faisaient partie du cartel local. À Thetford Mines, la proportion était de 21 sur 23.

À Sherbrooke et à Magog, 54 des 66 stations seraient impliquées.

La fixation des prix se faisait très simplement, selon ce qu'a expliqué la commissaire.

« À Victoriaville, par exemple, un des accusés consultait son patron et décidait qu'il allait monter le prix d'un certain montant à une heure

précise de la journée. Ensuite, il contactait deux concurrents et ils se mettaient d'accord. » Le reste des détaillants étaient avertis par un système de chaîne téléphonique.

Le BCC n'a pas voulu indiquer combien d'argent supplémentaire la collusion a pu rapporter aux détaillants. Mais l'image qu'a donnée la commissaire donne une bonne idée du pouvoir du cartel.

« Si tous les détaillants impliqués augmentaient ensemble leur prix de vente de 1 ¢ le litre sur une période d'un an, cela représentait plus de 2 millions tirés des poches des consommateurs des marchés concernés. »

M^{me} Scott a confirmé hier que « la preuve a permis d'élargir l'enquête dans d'autres marchés », sans

La Cour a imposé un peu plus de 2 millions de dollars d'amendes aux coupables.

préciser lesquels. Des enquêtes se poursuivent dans certains marchés canadiens, a-t-elle simplement ajouté.

Le Bureau de la concurrence soutient ne pas avoir de preuves que les grandes pétrolières étaient directement impliquées dans le cartel, même si certains détaillants impliqués utilisaient leur bannière. Ce sont les détaillants locaux qui étaient responsables de fixer le

prix à la pompe, indique le BCC.

Outre Ultramar et Petro-T, les bannières utilisées par les accusés sont Shell, Petro-Canada, Irving, Olco, Sonerco et Esso.

Une longue enquête

L'enquête du BCC s'est déroulée de juin 2004 à avril 2006. Au moins cinq enquêteurs étaient attirés à ce dossier. Ils ont procédé à des observations sur le terrain, ont enregistré des milliers de conversations grâce à l'écoute électronique et ont procédé à 90 perquisitions dans des stations-service.

« Avec l'écoute électronique, on avait une idée de quand le prix allait monter, explique Sheridan Scott. On envoyait des enquêteurs pour observer si l'entente avait un impact important sur les marchés. Les perquisitions ont permis d'aller chercher les preuves de la hausse des prix au moment choisi. »

Les enquêteurs du BCC avaient commencé leur travail à Victoriaville, avant de faire des liens vers les autres villes de la région.

La dernière fois qu'un cartel de fixation des prix de l'essence a été mis au jour au Canada, c'était en 1955. « Ce type d'enquête est difficile à mener, dit M^{me} Scott. Le fardeau de la preuve est très grand. »

« Les prix identiques ne sont pas la preuve d'une activité criminelle, ajoute la commissaire. Il faut démontrer hors de tout doute qu'il y a eu une entente et que l'entente a eu un impact dans le marché. »

HISTOIRE D'UNE ENQUÊTE

JUIN 2004

Dans un article paru dans un journal local à Victoriaville, un détaillant dit qu'il a été **menacé parce qu'il a amorcé une guerre de prix**. Des agents du Bureau de la concurrence sont envoyés sur le terrain. L'enquête est élargie à d'autres marchés.

MARS 2005

Le directeur des poursuites pénales du Bureau de la concurrence obtient une ordonnance pour faire de **l'écoute électronique**.

JUIN 2006

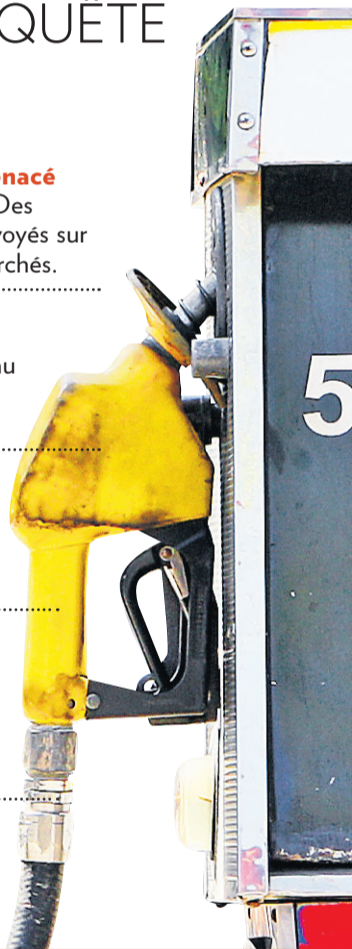
Fouilles et perquisitions dans 90 lieux, dont des commerces, des résidences privées et des sièges sociaux.

JANVIER 2007

La chambre de commerce de Sherbrooke dénonce le fait que les prix à la pompe soient souvent de **5 à 10 cents plus élevés** que dans les villes et les régions voisines.

JUIN 2008

Dépôt des accusations.



EN BREF

Qui, Quoi?

13 individus et 11 entreprises sont accusés d'avoir participé à un complot criminel pour fixer les prix de l'essence. La Couronne pourrait porter des accusations contre d'autres parties impliquées.

Où?

Près d'une centaine de stations de Victoriaville, Sherbrooke, Magog et Thetford Mines seraient impliquées dans les cartels.

Quand?

L'historique du cartel n'est pas connu, mais le Bureau de la concurrence a recueilli sa preuve entre juin 2004 et avril 2006.

Comment?

À Victoriaville, par exemple, un des accusés décidait d'un moment pour hausser le prix, se mettait d'accord avec deux concurrents, et la chaîne téléphonique s'enclenchait.

Jean Charest se réjouit

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Le premier ministre Jean Charest se réjouit que l'enquête du Bureau de la concurrence ait abouti après des années de travail. L'opposition presse le gouvernement de faire plus pour s'assurer que les consommateurs paient un juste prix pour l'essence.

Le 22 juin 2007, le ministre des Ressources naturelles, Claude Béchar, avait envoyé une lettre au ministre de l'Industrie de l'époque, Maxime Bernier, dans laquelle il lui demandait de donner au Bureau de la concurrence les « ressources nécessaires » pour entreprendre des enquêtes et « s'assurer que les citoyens ne soient pas victimes de hausses non fondées » des prix.

Le premier ministre a rappelé que le gouvernement a déposé un

projet de loi sur la transparence dans la vente de l'essence afin de forcer les détaillants à justifier au quotidien toute hausse du prix. L'ADQ et le PQ s'y sont toutefois opposés.

Le critique de l'ADQ en matière d'énergie, Richard Merlini, se dit étonné que ce soit un organisme fédéral, et pas la Régie de l'énergie du Québec, qui ait mis au jour un complot sur la fixation du prix de l'essence. Il accuse le gouvernement Charest de « dormir au gaz ».

« Pourquoi le gouvernement n'a pas demandé à la Régie d'enquêter? Il aurait pu lui demander de lui remettre un avis sur la question », a-t-il affirmé.

La Régie de l'énergie ne détient pas les pouvoirs du Bureau de la concurrence qui, lui, peut contrer les cartels et déposer des accusations.

Chopard

Disponible exclusivement chez :

CHÂTEAU D'IVOIRE

JOAILLIERS

2020 RUE DE LA MONTAGNE, MONTRÉAL: (514) 845-4651 SANS-FRAIS: 1-888-883-8283
WWW.CHATEAUIVOIRE.COM

3558119A

« C'est honteux! »

Automobilistes et entrepreneurs de Victoriaville fulminent

MARTIN CROTEAU

Marilyn Daigneault roule le moins possible, mais il n'est pas facile de se passer d'une fourgonnette lorsqu'on est la mère de jeunes hockeyeurs. Voilà pourquoi cette résidente de Notre-Dame-de-Ham, près de Victoriaville, était furieuse d'apprendre que la plupart des stations-service de sa région auraient comploté pour fixer le prix de l'essence.

« C'est de l'abus sur le consommateur, a dénoncé la mère de famille rencontrée dans une station du boulevard des Bois-Francis, à Victoriaville. Surtout qu'on n'a pas le choix de faire le plein. On se sent lésés. »

Sous la lumière orangée du soleil couchant, plusieurs automobilistes de cette tranquille municipalité ont confié qu'ils voient rouge. C'est ici que l'enquête du Bureau de la concurrence a débuté. Ici aussi que deux détaillants ont admis avoir participé à un complot criminel visant à manipuler les prix à la pompe.

« C'est honteux », a tranché Louise Hudon, qui fait le plein deux fois par semaine.

« Je me suis fait avoir pendant plusieurs années », a renchéri Andréo Rivard, pompe en main dans une station Ultramar. C'est l'une des deux entreprises

de Victoriaville, exploitant 11 points de vente, qui ont avoué avoir téléphoné à des concurrents pour convenir du prix du carburant.

Onze autres stations-service sont accusées dans la foulée d'une longue enquête du Bureau de la concurrence. La majorité des détaillants de Sherbrooke, Magog et Thetford Mines auraient eu les mêmes pratiques.

Un recours collectif des automobilistes?

« La commission doit maintenant aller au bout de l'enquête, a déclaré le maire de Victoriaville, Roger Richard. Il n'y a aucune raison qui peut justifier que des gens se concertent pour fixer unilatéralement, au détriment du consommateur, le prix de l'essence. Et ceux qui sont coupables doivent être sanctionnés. »

Propriétaire d'une voiture, le président de la chambre de commerce des Bois-Francis, François Gélinas, s'est dit choqué d'apprendre l'existence du cartel. Il ne serait guère étonné de voir des automobilistes entamer un recours collectif contre les entreprises fautives. Il convient d'ailleurs que cet épisode pourrait laisser un souvenir amer à bien des résidents dans la région.

« C'est le lien de confiance que l'on brise entre les consommateurs et les détaillants, a-t-il constaté. Derrière ces bannières, il y a des gens, des noms que tout le monde connaît dans la région. Des individus qu'on croise dans la rue. »

Chaque fois qu'un litre d'essence coûte un cent de plus, les consommateurs paient 2 millions de plus par année, estime le Bureau de la concurrence. Et les simples citoyens ne sont pas les seules victimes de cette escroquerie. Nombre d'entrepreneurs auraient également été roulés.

Simon Godbout, par exemple, fait le plein plusieurs fois par semaine. Difficile de faire autrement lorsqu'on possède un taxi. « On s'en doutait depuis un bon bout de temps, a-t-il confié. On voyait que chaque fois que les prix changeaient, ils changeaient partout en même temps. »

Mais d'autres automobilistes ont accueilli la nouvelle avec sérénité. Car le litre d'essence coûtait 133,4 cents hier à Victoriaville, 12 cents de moins qu'à Montréal.

« Si les détaillants fixent les prix et que l'essence reste moins chère qu'ailleurs dans la province, je peux vivre avec ça », a indiqué Danielle Ouellette.

CARTELS DE L'ESSENCE DÉMANTELÉS

BANC DES ACCUSÉS



PHOTO DAVID BOILY, LA PRESSE

Une station Sonerco à Victoriaville, l'un des détaillants visés par l'enquête du Bureau de la concurrence.

Le Bloc veut renforcer le Bureau de la concurrence

CHARLES CÔTÉ

Les accusations et condamnations dévoilées hier soulignent le besoin de renforcer les pouvoirs du Bureau de la concurrence, affirme Pierre Paquette, leader parlementaire du Bloc québécois.

« Ça plaide en faveur de notre projet de loi qu'on propose depuis des années, qui permettrait de mieux outiller le Bureau de la concurrence, lui permettre d'initier des enquêtes sans attendre une plainte et donner des dents à la Loi sur la concurrence. C'est un besoin d'autant plus que les prix de l'essence flambent. »

De son côté, l'industrie

s'est faite plutôt discrète hier. L'Institut canadien des produits pétroliers n'a pas voulu commenter l'affaire et a dirigé *La Presse* vers les entreprises visées.

Par le passé, son porte-parole Carol Montreuil a pris la défense des pratiques commerciales dans le domaine. « Nous, on prétend que les hausses, comme les baisses des prix, ont toujours une explication », avait-il soutenu en juin 2007. En juin 2006, quand la tenue de l'enquête avait été dévoilée, il avait déclaré : « Il ne faut pas être surpris que lorsque le prix change, les détaillants s'ajustent dans les minutes qui suivent. Le parallélisme des prix ne doit pas être associé à une

fixation des prix ou encore à une collusion. »

De son côté, la société Ultramar, qui a plaidé coupable et a été condamnée à payer 1 850 000 \$ d'amende, affirme avoir congédié « les deux employés visés par l'enquête ».

Jacques Ouellet, le seul qui ait été accusé, était un représentant chargé de superviser trois stations exploitées par des indépendants à Thetford Mines et Victoriaville. « Même s'il a eu des conversations téléphoniques avec des concurrents, il n'était pas l'instigateur ou le coordonnateur de la fixation des prix », assure Louis Forget, vice-président aux affaires publiques et

gouvernementales d'Ultramar.

La pétrolière souligne aussi que « l'enquête du Bureau de la concurrence a démontré qu'aucun membre de sa direction n'est impliqué dans le dossier ou n'était au courant des faits et gestes reprochés ».

Pour Pierre Paquette, les accusations d'hier sont peut-être un prélude à une mise en accusation plus large de l'industrie. « Le Bureau de la concurrence dit qu'il va poursuivre son enquête dans d'autres marchés, dit-il. Ça m'étonnerait que ce soit un cas isolé. Ces pratiques ne sont peut-être pas perçues par les grandes pétrolières comme quelque chose de condamnable. Sans qu'elles

soient impliquées, il y a peut-être une culture un peu laxiste là-dessus. »

De son côté, l'Association québécoise des indépendants du pétrole (AQIP), qui représente des détaillants, n'a pas voulu réagir. Un membre de son conseil d'administration, Michel Therrien, dirige une des entreprises accusées, Les Pétroles Therrien Inc.

Une autre entreprise réputée, Alimentation Couche-Tard, présente dans les quatre marchés et accusée dans les quatre cas, n'était pas en mesure de réagir hier, préférant prendre d'abord connaissance des documents.

— Avec Hugo Fontaine

Mais le prix de l'essence ne baissera pas



MICHEL GIRARD
CHRONIQUE

Pourquoi le prix de l'essence, dans une localité donnée, est-il identique ou presque d'une station-service à l'autre? Réponse de l'ancien propriétaire de la station située en bas de ma rue: « Parce que les poteaux des stations-service, soit le rouge, le jaune, le bleu et le vert s'appellent dès le moindre changement de prix. Ils peuvent s'appeler deux, trois fois par jour. Ça dépend... des semaines! »

J'ai eu beau raconter publiquement cette anecdote sur la communication des « poteaux d'essence » pour fixer le prix à la pompe maintes fois, jamais les organisations chargées de surveiller le prix de

l'essence à la pompe n'y voyaient le moindre soupçon de cartel... Que ce soit la Régie de l'énergie, le Bureau fédéral de la concurrence ou les ministères responsables des ressources et de l'énergie.

Eh bien! ce temps est maintenant révolu. Le Bureau de la concurrence du Canada vient de porter des accusations criminelles contre 13 individus et 11 entreprises impliquées dans la fixation des prix de l'essence dans les marchés de Victoriaville, Thetford Mines, Magog et Sherbrooke. Quatre des accusés ont déjà plaidé coupable.

Tout ce beau monde faisait le plein d'argent sur le dos des automobilistes et ce, grâce à la mise sur pied d'une sorte de cartel de l'es-

sence impliquant les grandes baninières, telles Shell, Esso, Ultramar, Petro-Canada, etc.

Comme vous le savez sans doute, les entreprises canadiennes n'ont pas le droit de créer des cartels dans le dessein de fixer les prix des produits et services. Cela vaut pour toutes les entreprises, que ce soit des pétrolières, des banques, etc.

Au sujet de l'essence au Québec, deux organismes y jouent parti-

plaintes déposées contre l'industrie pétrolière. On parle ici de plaintes portant notamment sur des complots de fixation et de maintien des prix des produits pétroliers et sur des agissements abusifs de la part de telle ou telle entreprise.

Au cours des 10 dernières années, le Bureau de la concurrence a mené dans l'ensemble du Canada six enquêtes à la suite de plaintes sérieuses qui portaient

le secteur de l'essence remonte à 1955. Elle visait des entreprises de la Colombie-Britannique.

Depuis la création du Bureau de la concurrence, institution centenaire, ajoute M. Plouffe, 13 enquêtes ont été menées sur le prix de l'essence et du mazout. Résultat, huit condamnations criminelles de fixation et maintien de prix ont été prononcées.

La présente enquête du Bureau de la concurrence sur les allégations de fixation des prix de vente au détail de l'essence vise également d'autres villes et provinces au Canada. Il faut s'attendre à ce que d'autres accusations de cartel soient portées au fil des prochains mois au Canada au sujet de l'essence.

Maintenant, n'allons pas croire que l'intervention du Bureau de la concurrence va faire descendre les prix. L'OPEP et les multinationales pétrolières n'en ont rien à foutre des enquêteurs du Canada. Et les grands spéculateurs des marchés pétroliers, encore moins.

Depuis la création du Bureau de la concurrence, institution centenaire, 13 enquêtes ont été menées sur le prix de l'essence et du mazout.

cullièrement les chiens de garde, soit la Régie de l'énergie du Québec et le Bureau fédéral de la concurrence.

Pendant que la Régie joue un certain rôle dans la fixation des coûts d'exploitation devant être supportés par les détaillants des stations-service, le Bureau de la concurrence, lui, enquête sur les

sur la création de cartels de l'essence. À chaque fois, le Bureau de la concurrence a été contraint de fermer les dossiers, faute de preuves suffisantes pour porter des accusations.

Le porte-parole du Bureau de la concurrence, Donald Plouffe, a indiqué à *La Presse* que la précédente accusation de cartel dans

Gare aux rideaux de douche!

Les rideaux de plastique bon marché libèrent des substances néfastes pour la santé

MATHIEU PERREAULT

La majorité des rideaux de douche bon marché contiennent des substances toxiques pouvant causer des irritations respiratoires, des nausées et même endommager le système nerveux et les organes internes, selon un rapport publié hier par des groupes environnementaux.

Les coupables sont le PVC et les phtalates, des plastiques controversés depuis plus d'une décennie, qui ont déjà été bannis des jouets soulageant les gencives des bébés qui font leurs dents. En 2004, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) constatait que «sans la preuve formelle que les phtalates constituent ou non un

On peut diminuer le risque en ouvrant le rideau dans un endroit aéré pendant quelques semaines avant de s'en servir.

danger réel pour la santé, il est possible de poser des gestes concrets pour protéger la population».

Selon le rapport préparé par le groupe américain Center for Health, Environment and Justice, les rideaux de douche libèrent les substances néfastes, qui sont notamment responsables de l'odeur de plastique neuf, dans l'air des salles de bains. Le rapport de 2004 de l'INSPQ citait justement une étude italienne menée sur des femmes enceintes qui avait permis d'observer une contamination aérienne par phtalates.

L'offre de rideaux de plastique ne contenant pas de PVC est récente et modeste, selon Sandra Lalonde, du magasin de décoration DCA, rue Fleury Est. «Nous avons accès à

une dizaine de modèles, contre une cinquantaine de modèles contenant du PVC, dit M^{me} Lalonde. Personnellement, j'en tiens beaucoup moins, parce que nos clients préfèrent les rideaux en tissu ou en polyester imperméable.» Les rideaux de plastique sont surtout populaires chez les jeunes, qui apprécient leurs couleurs et leur bas prix, selon M^{me} Lalonde. Les rideaux de plastique sans PVC, qui sont apparus voilà un an, ne sont pas plus chers.

L'étude américaine, qui portait sur des rideaux de douche aussi disponibles au Canada, portait sur six exemplaires: cinq ont été analysés en détail, et le dernier a été enfermé pendant quatre semaines dans une chambre hermétique pour mesurer ce qui en émanait. Les cinq rideaux de la première phase contenaient deux substances bannies des jouets pour enfants dans les états de Californie et de Washington, de même que dans l'Union européenne.

Quant aux émanations à long terme, certaines d'entre elles figurent sur une liste de substances toxiques des autorités environnementales canadiennes et américaines. Les émanations étaient maximales après deux semaines, et beaucoup moins importantes après un mois, ce qui signifie qu'on peut diminuer le risque en ouvrant le rideau dans un endroit aéré pendant quelques semaines avant de s'en servir.

«Le Sénat canadien examine en ce moment un projet de loi bannissant les phtalates des jouets pour enfants, qui a déjà été approuvé par les Communes», commente Rick Smith, directeur général de Défense environnementale du Canada, un groupe qui s'est associé à la divulgation du rapport. «C'est une bonne nouvelle, mais il faut faire davantage pour éliminer les PVC.»



PHOTO ARCHIVES BLOOMBERG

Selon le rapport préparé par le groupe américain Center for Health, Environment and Justice, les rideaux de douche libèrent les substances néfastes, qui sont notamment responsables de l'odeur de plastique neuf, dans l'air des salles de bains.

Moins d'heures de travail à l'Assemblée nationale

Les libéraux sont « paresseux », dit l'opposition

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Si les députés travaillent moins à l'Assemblée nationale, c'est la faute du gouvernement «fainéant et allergique à l'effort», accuse l'opposition. L'ADQ et le PQ lui reprochent d'avoir un menu législatif léger et de bloquer les projets de loi qu'ils ont déposés.

«Ce qui est clair, c'est qu'il y a une loi qu'ils veulent faire passer, celle du moindre effort», a

lancé le leader parlementaire adé- quiste, Sébastien Proulx, hier.

Le gouvernement Charest s'est défendu en affirmant que, contrairement à l'opposition, il dépose de «bons projets de loi» qui font consensus. Il accuse les députés de l'opposition d'être «paresseux intellectuellement».

La période des questions a tourné à la foire d'empoigne à la suite de la publication, dans *La Presse*, de données sur le faible nombre d'heures de travail à

l'Assemblée nationale au cours de la dernière année, en baisse de 29 % par rapport à l'année précédente. Ces données font abstraction du temps de travail à l'extérieur du parlement. Pour l'opposition, c'est le gouvernement qui, par sa «paresse», fait tourner le Parlement au ralenti.

L'ADQ et le PQ ont condamné le refus du gouvernement d'étudier les 15 projets de loi qu'ils ont déposés au cours des derniers mois. Selon le chef péquiste

Pauline Marois, le premier ministre Jean Charest et son équipe ne représentent pas un «gouvernement de cohabitation» comme ils l'avaient promis.

«Le leader du gouvernement (Jean-Marc Fournier) nous a fait rapidement comprendre que c'était une cohabitation fantôme lorsqu'il a affirmé que l'opposition n'avait présenté aucun projet valable.»

Le chef de l'ADQ, Mario Dumont, a dressé la liste des

projets de loi déposés par son parti qui gisent dans les limbes du parlement: sur l'adoption, l'Agence québécoise du cancer, la nomination des hauts fonctionnaires, la mixité de la pratique médicale (une recommandation du rapport Castonguay). «On a devant nous un gouvernement de fainéants», a-t-il tonné. Selon lui, «le mot d'ordre» du gouvernement, «c'est de ne rien faire, de ne rien déranger, de ne rien bouger».

Le Canada est l'un des rares pays épargnés par la crise alimentaire

STÉPHANIE BÉRUBÉ

Il n'y a pas eu de ruée vers les épiceries à rabais. Peu de Canadiens ont changé leurs menus, mangent moins de viande ou ont cessé de mettre du beurre sur leur pain. Mais où est donc cette crise alimentaire dont tout le monde parle?

Certains pays doivent composer avec une hausse vertigineuse des prix alimentaires. Du simple au double dans certains cas. Et pas seulement dans les pays en voie de développement: hausse de 7 % du prix global des aliments en Europe et de 6 % aux États-Unis, juste de l'autre côté de la frontière. Et ici? Le Canada doit vivre avec une petite augmentation de 1,2 %. Pas étonnant que la plupart des consommateurs ne s'en soient même pas aperçus.

«Le Canada se trouve dans une situation unique pour contrer la tempête causée par la montée abrupte des prix des céréales et du riz et pourrait même profiter de la montée en flèche actuelle», révèle une nouvelle étude de Statistique Canada.

Le calcul est simple: le pays est un grand producteur de céréales, qu'il exporte à des prix records depuis des mois, et il importe des fruits et des légumes, surtout l'hiver, à petit prix. Même que certains fruits exotiques se sont vendus moins cher en 2007. De

plus, contrairement à la croyance populaire, les Canadiens mangent beaucoup de produits locaux, plus de 70 % au total. La viande, les produits laitiers et les produits céréaliers sont très majoritairement canadiens. Reste tout ce qui ne peut être produit ici, le café et le thé notamment, qui pèsent peu dans la balance commerciale. L'année dernière, les échanges

L'année dernière, les échanges du Canada pour les aliments se sont soldés par un excédent de 9 milliards de dollars.

du Canada pour les aliments se sont soldés par un excédent de 9 milliards de dollars. Cette année s'annonce aussi profitable.

«La situation est parfaite pour ce pays», affirme l'analyste Philip Cross, auteur de l'étude. Il note aussi que les agriculteurs profitent, évidemment, de cette hausse, de même que toute l'industrie de l'agriculture.

La force du dollar canadien a aussi joué un rôle de tampon dans le prix des denrées, dit-il. Ce qui explique que les États-Unis, avec un modèle semblable, vivent plus difficilement la crise.

Des chiffres révélateurs

Ces statistiques encourageantes cachent néanmoins des réalités dérangeantes. «Les agriculteurs ont intensifié leurs activités de plantation cette année, surtout celles produisant des récoltes à prix fort», peut-on lire dans l'étude. Un plus pour eux, un moins pour la biodiversité.

De même, si les variations sur les denrées de base sont moins senties des Canadiens, c'est que le consommateur est plus loin de la denrée. Entre le blé dans le champ et les spaghettis sur la table, il y a tout un monde. «Quand vous achetez un pain, c'est du service que vous achetez», dit l'analyste de Statistique Canada. Et les prix des services n'augmentent pas comme celui des grains.»

Les céréales, dans un pain, représentent moins de 10 % du prix, nous apprend l'étude de Statistique Canada.

«Ça fait partie de notre mode de vie, explique Rémy Lambert, professeur au Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation de l'Université Laval. On ne va pas acheter notre riz sur le coin d'une rue. On va à l'épicerie, où il est bien emballé et bien présenté. Et où on peut acheter d'autres choses en même temps. On paye pour ça et on veut payer pour ça.»

TAG Heuer
SWISS AVANT-GARDE SINCE 1860

Grand CARRERA
CALIBRE RS

WWW.TAGHEUER.COM
1-877-444-0824

AFFAIRE BERNIER-COULLARD

Couillard à la rescousse du Bloc



VINCENT
MARISSAL
CHRONIQUE

On dirait bien que le Bloc québécois vient de trouver une nouvelle bouée de sauvetage.

Enfin, trouver, c'est beaucoup dire. Disons plutôt que l'on vient de lui lancer une nouvelle bouée, gracieuseté cette fois de Julie Couillard.

En 2003, le Bloc était menacé sinon de disparition, tout au moins de marginalisation sévère par l'arrivée de Paul Martin à la tête du pays. Gilles Duceppe et ses députés ont toutefois sauvé leur peau grâce au scandale des commandites.

Avec la montée en force des conservateurs au Québec et leur récolte surprenante de 10 circonscriptions aux dernières élections, le Bloc semblait une fois de plus au bord du précipice. Mais le dieu de la politique est bon pour les bloquistes. Il leur a envoyé Julie Couillard.

Ce n'est pas un hasard si les bloquistes ont tant insisté auprès de certains médias pour qu'éclate le «Couillardgate». Ils savaient fort bien qu'entre les libéraux et leurs odeurs de commandites et les conservateurs entachés par une affaire sexo-politico-criminelle, les électeurs reviendraient vraisemblablement vers le Bloc.

Les plus récents chiffres de sondages internes des conservateurs démontrent en effet un déplacement du vote vers le Bloc, au grand dam des bleus qui touchaient presque au but après des années de disette.

Les conservateurs ne manquent pas d'argent, c'est bien connu, mais un gros fond de guerre sans soldat, ça ne sert pas à grand-chose. Or, le recrutement est nécessairement plus difficile dans une province pour un parti qui a perdu son ministre le plus populaire, emporté par une affaire trouble. Davantage encore si vous ajoutez des soupçons de corruption.

On parle ici du Québec, épicerie du scandale, mais rien ne permet aux conservateurs de croire que cette histoire les aidera à remonter la pente en Ontario, l'autre province où ils doivent absolument percer s'ils veulent garder le pouvoir ou rêver d'une majorité.

Le Couillardgate fait mal aux conservateurs parce qu'il met le doigt sur le point le plus sensible de Stephen Harper: la probité. C'est en promettant de faire le ménage des moeurs politiques douteuses des libéraux que M.

Harper a réussi à se hisser dans le fauteuil de premier ministre. Le nettoyage, l'intégrité, la transparence, c'était la première priorité de son programme en cinq points.

Avec le Couillardgate dans les pattes, ce n'est plus la peine pour les conservateurs d'élaborer une stratégie de campagne à partir de ce grand ménage. Chaque fois que Stephen Harper prononcera le mot intégrité, on entendra le Bloc, les libéraux et le NPD entonner en écho le nom de Julie Couillard.

Au Québec, le Bloc redevient donc la valeur refuge. Ailleurs, les libéraux consolident leurs acquis, mais rien de plus pour le moment. Normalement, les libéraux devraient jubiler. Il n'en est rien. Ils ont tout simplement hâte

une sale affaire, dont l'aile québécoise en rade, de nouvelles révélations tous les jours, des projets de loi impopulaires dans l'est du pays, des ministres et un premier ministre qui ont l'air d'avoir des choses à cacher.

En principe, parce que dans les faits, le problème des libéraux reste entier: leur chef, Stéphane Dion, ne «lève» pas.

Voici comment un député libéral résumait la situation il y a quelques jours: «Nous allons mieux, nous avons un rythme et les conservateurs ont été dans les câbles pendant presque toute la session. Si seulement le chef performait mieux dans les sondages...»

Si seulement, en effet. Ce n'est pas un mince détail que le chef de l'opposition officielle, seule

se déchaîne et les médias sautent dans le débat.

Sauf que normalement, c'est le premier ministre qui se retrouve dans l'embarras, pas le chef de l'opposition comme c'est le cas depuis 10 jours.

En ayant laissé le gouvernement détourner son plan de taxe sur le carbone (qu'il n'a toujours pas présenté) au point de le réduire à une caricature de hausse du prix de l'essence à la pompe, M. Dion est devenu le Bonhomme Sept-Heures des automobilistes.

De toute façon, les libéraux ne sont pas prêts partir en campagne électorale, point.

Au Québec, il leur manque encore (quoiqu'en dise la sénatrice Céline Hervieux-Payette) une bonne trentaine de candidats, sans compter que le diable est aux vaches dans certaines des circonscriptions qui ont trouvé un candidat.

Quand le Parti libéral du Canada n'arrive plus à trouver un candidat dans Outremont, c'est que les choses ont atteint un point critique.

La liste des candidats rêvés était longue, comprenant notamment les noms de Bernard Derome, de Charles Tisseyre, et du biologiste-écologiste et collaborateur de *La Presse*, Jean Lemire, mais la récolte, elle, reste à ce jour désespérément mince.

Gilles Duceppe va passer un bel été, bien calé dans sa bouée inespérée.

COURRIEL
Pour joindre notre chroniqueur: vincent.marissal@lapresse.ca

Le dieu de la politique est bon pour les bloquistes. Il leur a envoyé Julie Couillard.

que la session finisse, au plus tard dans une semaine, pour rentrer dans leurs terres en espérant un hypothétique renversement du gouvernement cet automne.

Des ténors du caucus libéral, dont Bob Rae et Michael Ignatieff, ont de nouveau imploré Stéphane Dion de renverser le gouvernement Harper cette semaine (il avait l'occasion de le faire en votant contre le projet de loi sur l'immigration, mais il a préféré, une fois de plus, laisser passer). Le *timing*, en principe, était idéal: un gouvernement empêtré dans

véritable solution de rechange au gouvernement, n'arrive pas à tirer profit de la pire crise vécue par le gouvernement en 30 mois.

C'est même pire que ça. Non seulement Stéphane Dion n'arrive pas à gruger dans l'assiette des conservateurs, mais ceux-ci continuent de lui manger la laine sur le dos.

Un exemple frappant: le prix de l'essence. Chaque printemps depuis quelques années, c'est la même chose: le prix du carburant augmente et, donc, les contribuables râlent, l'opposition

Les libéraux réclament une enquête publique

JOËL-DENIS BELLAVANCE
ET ANDRÉ NOËL

Le Parti libéral a acquis la conviction que le crime organisé a tenté d'infiltrer le gouvernement Harper à la suite des révélations de *La Presse* au sujet des manœuvres de Julie Couillard pour qu'une entreprise à laquelle elle est affiliée, Le Groupe Kevlar inc., obtienne un lucratif contrat du ministère des Travaux publics.

Le député libéral Ujjal Dosanjh, qui a déjà été solliciteur général de la Colombie-Britannique, estime que ces manœuvres sont conformes avec celles utilisées par les membres du crime organisé comme les Hells Angels.

Et à la lumière de ces révélations, les troupes libérales de Stéphane Dion réclament maintenant rien de moins que la tenue d'une enquête publique afin d'éclaircir toute cette affaire qui ne finit plus de connaître de nouveaux rebondissements.

«Nous croyons reconnaître dans l'histoire de Julie Couillard une tentative d'infiltration du gouvernement. Au nom de qui, pour qui? Bonne question! (...) Infiltration, cover up, pression indue, chantage peut-être? Qu'est-ce que le premier ministre attend pour mener une enquête publique?» a demandé hier à la Chambre des communes le député libéral Denis Coderre.

M^{me} Couillard a eu des relations amoureuses avec quatre individus liés au monde interlope, dont deux hommes qui étaient membres des Hells Angels dans les années 90.

Le Groupe Kevlar inc., auquel M^{me} Couillard est affilié depuis au moins un an, est une société immobilière active à Montréal et à Québec. Il tente depuis plus d'un an d'obtenir un contrat du gouvernement fédéral de plusieurs millions de dollars pour construire un édifice dans la Ville de Québec pour accueillir 750 fonctionnaires fédéraux d'ici 2010.

La Presse a révélé cette semaine que M^{me} Couillard a exercé des pressions sur l'ancien ministre des Affaires étrangères, Maxime Bernier, durant leur idylle pour tenter d'influencer le gouvernement conservateur de Stephen Harper pour qu'il retienne la proposition de Kevlar à Québec. M^{me} Couillard faisait valoir à M. Bernier que le succès de cette transaction lui permettrait d'empocher une somme d'argent importante. M. Bernier n'est pas intervenu comme elle le souhaitait.

La Presse a aussi révélé que M^{me} Couillard a également eu une liaison amoureuse avec Bernard Côté, qui était un proche collaborateur du ministre des Travaux publics, Michael Fortier, à Montréal. Durant cette relation, M^{me} Couillard a aussi fait des pressions sur M. Côté en faveur de Kevlar alors qu'il s'occupait du dossier du déménagement des fonc-

tionnaires fédéraux dans la région de Québec. M. Côté a démissionné de son poste après que *La Presse* eut enquêté sur cette affaire mardi.

Enfin, c'est un dirigeant influent du groupe immobilier Kevlar, Philippe Morin, qui a présenté M^{me} Couillard à Maxime Bernier, alors qu'il était ministre de l'Industrie, dans la soirée du jeudi 26 avril 2007 au restaurant-bar Cavalli, rue Peel, à Montréal. Ce restaurant est fréquenté par des membres des Hells Angels à l'occasion.

M. Morin et le Groupe Kevlar ont continué d'observer le plus grand mutisme hier relativement à cette affaire.

Témoignant devant le comité de la sécurité publique plus tôt cette semaine, Michel Juneau-Katsuya, ancien employé du SCRS et expert en matière de sécurité, a soutenu qu'il s'agit clairement d'une tentative d'infiltration du gouvernement par le crime organisé.

Gilles Duceppe, a soutenu hier que tous ces faits sont suffi-

samment troublants pour que le premier ministre Stephen Harper vienne témoigner devant le comité de la sécurité publique la semaine prochaine. Le premier ministre a décliné cette invitation, tout comme le ministre de la Sécurité publique, Stockwell Day et M. Bernier.

Le leader du gouvernement en Chambre, le ministre Peter Van Loan, a répondu à la demande d'une enquête publique du Parti libéral en affirmant que les libéraux cherchaient surtout à savoir

si d'autres conservateurs avaient «couché avec Julie Couillard».

Par ailleurs, Kevlar a délié les cordons de la bourse en 2006 au profit de deux partis politiques. Kevlar a versé 392\$ à l'association du Bloc québécois de Louis-Saint-Laurent le 1^{er} novembre 2006 et a contribué 1000\$ à la caisse de l'association du Parti conservateur de Mont-Royal le 23 novembre de la même année. L'entreprise a aussi donné 771\$ au Parti libéral en 1999 et 1000\$ en 1998.

LE 31

15 juin bonne fête papa!



LE MAILLOT LOGO NUMÉRO 19.99
Polyester peau de pêche super léger qui sèche rapidement. Taille lacet, dos élastique, coutures surfilées en zigzag, poche velcro au dos, doublure filet. Kaki, marine, rouge. P.m.g.tg. Rég. 30.00



LA CHEMISE CARREAUX RODÉO 19.99
De notre grande collection exclusive de chemises pur coton manches courtes, un style avec empiècement en biais aux épaules, boutons pression cerclés métal. Tons dominants de vert ou bleu azur. P.m.g.tg.ttg. Rég. 29.95



LE POLO PIQUÉ TOMMY HILFIGER 39.95
Un cadeau sûr de plaire avec son tricot pur coton confort, son petit logo sur la poitrine, l'intérieur de son col en coton oxford contrastant. Blanc, noir, marine, vert, orange, bleu océan, rouge, jaune. P.m.g.tg. Rég. 58.00



LA MULE EN CUIR 39.95
Une indispensable pour papa, le confort assuré du cuir véritable doublé de flanelle, avec semelle cuir sur mousse et talon compensé de 1/2 pouce. Noir. Pointures 7 à 13. Rég. 65.00



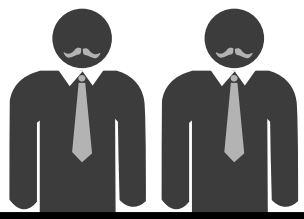
simons.ca

PROJET DE LOI 22 VICTOIRE POUR MONTRÉAL

QUÉBEC ARRACHE UN CONSENSUS ENTRE MONTRÉAL ET LES VILLES RECONSTITUÉES

Conseil d'agglomération inchangé

Le nombre d'élus au conseil d'agglomération demeure inchangé. Québec souhaitait faire passer le nombre d'élus de 31 à 80 dans la mouture originale du projet de loi 22. Le principe de l'« orientation préalable » reste aussi en place. Celle-ci oblige les élus siégeant à l'agglomération à respecter les décisions de leur conseil municipal.



Le centre-ville au maire de Montréal

Le statut de l'arrondissement de Ville-Marie changera à la suite des prochaines élections municipales. Le prochain maire de Montréal sera aussi le maire de Ville-Marie. Les électeurs de l'arrondissement éliront trois personnes et le maire en désignera deux autres parmi les élus du conseil municipal. En cas d'égalité, le maire de Montréal aura le pouvoir de trancher aux réunions des conseils d'arrondissement. Le directeur général de la Ville de Montréal s'occupera aussi de l'arrondissement du centre-ville de Montréal.

Aide financière: 34 millions

Québec accepte de verser 25 millions de dollars chaque année à Montréal. Une somme de 9 millions de dollars s'ajoute puisque le Palais des congrès paiera désormais l'impôt foncier pour son agrandissement. Selon le gouvernement, cette somme compense Montréal pour ses responsabilités particulières liées à l'itinérance, l'accueil des communautés culturelles et la sécurité publique par exemple.

34M\$

Pouvoirs de taxation accrus

Montréal obtient des pouvoirs de taxation en tous points semblables à ceux de Toronto. Québec autorise la métropole à taxer des biens meubles (les piscines par exemple) et des immeubles (comme les stationnements). Elle pourra aussi imposer des redevances. Pas question toutefois pour Montréal de taxer le carburant, l'alcool et le tabac, ou d'imposer une taxe de vente.



Compétences d'arrondissement centralisées

Québec donne à Montréal le pouvoir de centraliser une compétence d'arrondissement « s'il en va de l'intérêt général de la Ville ». Le maire a donné comme exemple le déneigement l'hiver dernier. Après un vote majoritaire du conseil municipal, la ville centre pourrait ainsi se réserver une responsabilité locale. Après deux ans, un vote aux deux tiers des voix du conseil municipal prolongerait cette centralisation. La loi prévoit que la centralisation d'une compétence doit se faire à l'échelle de la ville. Elle ne doit donc pas viser un seul arrondissement.

LE TRIOMPHE DU

Le maire Gérald Tremblay peut se réjouir de la mouture finale du projet de loi 22. Non seulement Québec a-t-il acquiescé à toutes ses demandes, mais le maire de Montréal y gagne également de vastes pouvoirs de taxation. Même les villes de banlieue se réjouissent de cette entente « historique » avec Québec. Les contribuables risquent toutefois de trinquer, mais le maire Tremblay promet de leur donner un répit jusqu'aux prochaines élections municipales.



SÉBASTIEN RODRIGUE

Québec et les villes de l'île de Montréal ont signé hier deux ententes modifiant en profondeur le fonctionnement du conseil d'agglomération et donnant des pouvoirs accrus au maire de Montréal. Les ententes modifient le projet de loi 22 et la Charte de la Ville de Montréal.

Le projet de loi initial avait braqué Gérald Tremblay contre le gouvernement Charest il y a un an. Le maire a cette fois qualifié d'« historiques » les ententes. En fait, Québec a acquiescé à toutes les demandes formulées par Montréal.

Les maires des villes de banlieue se sont aussi montrés satisfaits par les modifications. « Il serait naïf de croire que tout est réglé, mais cela démontre la bonne foi de tous », a déclaré Karin Marks, mairesse de Westmount.

La ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau, a reconnu que son gouvernement avait dû refaire ses devoirs. D'intenses tractations se sont déroulées ces derniers mois pour en arriver à une entente avant la fin de la session parlementaire. Elle estime maintenant que cette refonte « permettra à Montréal d'assumer son rôle de métropole ». L'opposition officielle a Québec a d'ailleurs bien accueilli ces changements, ce qui devrait permettre leur adoption.

Avis d'imposition unique

La taxation d'agglomération disparaîtra au profit d'une quote-part versée à Montréal. Les contribuables recevront donc un seul avis d'impôt foncier. Les villes reconstituées reprennent aussi la responsabilité de la voirie artérielle. Il s'agissait de deux « irritants » majeurs pour les élus des villes reconstituées, selon M^{me} Marks.

Montréal obtient pour sa part une compensation financière totalisant 34 millions par année. Québec dit vouloir reconnaître les responsabilités particulières de Montréal (sans-abri, immigration, sécurité publique) en lui versant une aide. Cette somme servira surtout à éponger les pertes de revenus liées à la modification de la liste des équipements collectifs. Cette liste écourtée augmentera le fardeau pour Montréal et diminuera la

Le projet de loi initial avait braqué Gérald Tremblay contre le gouvernement Charest il y a un an.

Le maire a cette fois qualifié d'« historiques » les ententes. En fait, Québec a acquiescé à toutes les demandes formulées par Montréal.

part des villes reconstituées. Les équipements collectifs sont des bâtiments, des parcs ou des événements financés par l'ensemble de l'agglomération.



PHOTO DAVID BOILY. ARCHIVES LA PRESSE

Le projet de loi 22 réduira le poids des arrondissements à Montréal. À partir du 1^{er} janvier 2009, l'arrondissement de Ville-Marie sera dirigé par le maire de Montréal, trois personnes élues et deux élus désignés. Le conseil municipal pourra aussi rapatrier des compétences des arrondissements et lancer directement

Montréal obtient du même coup des pouvoirs de taxation semblables à ceux obtenus par la Ville de Toronto. La métropole ne pourra pas taxer les billets de spectacles, ni les repas au restaurant, mais

elle pourra imposer des redevances à des propriétaires de voitures, imposer une taxe à des stationnements ou taxer les propriétaires de piscines, par exemple.

Le maire Tremblay a refusé de préciser quel type de taxation était envisagé. Le maire a indiqué qu'une discussion aurait lieu avec ses « partenaires » à ce sujet. Gérald Tremblay a toutefois déclaré que ces nouveaux pouvoirs de taxation n'élimineraient pas un éventuel recours aux péages pour financer le plan de transport.

Le projet de loi 22 réduira également le poids des arrondissements à Montréal. À partir du 1^{er} janvier 2009, l'arrondissement de Ville-Marie sera dirigé par le maire de Montréal, trois personnes élues et deux élus désignés. Le conseil municipal pourra aussi rapatrier des compétences des arrondissements et lancer

directement des modifications au plan d'urbanisme. Gérald Tremblay a laissé entendre qu'un tel pouvoir aurait permis à Montréal de centraliser la gestion du déneigement cet hiver.

Dans la foulée, le conseil d'agglomération restera inchangé. Québec a également sacrifié le secrétariat d'agglomération doté d'une personnalité juridique. Un « secrétariat de liaison » sera plutôt créé pour informer les maires de villes reconstituées des travaux du conseil d'agglomération.

Le secrétariat d'agglomération avait soulevé l'ire du maire Tremblay l'année dernière. « Il est temps de tourner la page sur la période trouble que Montréal vient de traverser avec les fusions et les défusions », a-t-il laissé tomber. Le conseil d'ag-

glomération a été mis sur pied en janvier 2006. Il s'était attiré les critiques des villes reconstituées depuis ce temps. À ce conseil, Montréal détient 87 % des voix contre 13 % pour les villes reconstituées.

De son côté, le chef de l'opposition officielle, Benoit Labonté, s'est dit partagé par rapport aux modifications. M. Labonté est d'accord pour accorder au maire le contrôle du centre-ville, mais il craint la création de deux classes d'électeurs. Le maire de l'arrondissement de Ville-Marie reproche aussi au projet de donner la possibilité au maire de rapatrier des compétences d'agglomération dès l'entrée en vigueur des modifications législatives. Il doit d'ailleurs tenir une conférence de presse à ce sujet ce matin.

Il est temps de tourner la page sur la période trouble que Montréal vient de traverser avec les fusions et les défusions », a-t-il laissé tomber. Le conseil d'ag-

PROJET DE LOI 22 VICTOIRE POUR MONTRÉAL


Modification au plan d'urbanisme

Le conseil municipal pourra désormais modifier lui-même le plan d'urbanisme. En ce moment, cette démarche doit démarrer au niveau des arrondissements. Cette situation a récemment créé des quiproquos avec le projet de Quartier des spectacles.



Secrétariat de liaison

Le secrétariat d'agglomération a disparu au profit du « secrétariat de liaison ». Ce service indépendant de la Ville de Montréal disposera de son propre budget et d'un directeur général. Il servira à répondre aux demandes d'informations des membres du conseil d'agglomération, principalement les villes reconstituées. À l'origine, ce secrétariat disposait d'une personnalité juridique, ce qui a été retiré.




Financement de l'agglomération

La taxe d'agglomération disparaîtra au profit de quote-parts versées par les villes défusionnées. Celles-ci seront basées sur la valeur foncière des municipalités. Les sommes versées pourraient varier à la suite de cette modification, mais Montréal recevra au final la même somme pour assurer les services d'agglomération. Depuis les défusions, Montréal impose une taxe d'agglomération aux contribuables. À partir du 1^{er} janvier 2009, les contribuables recevront donc un seul avis d'imposition.

Droits de mutation

Montréal aura désormais le pouvoir d'augmenter le taux des droits de mutation pour les propriétés achetées à un prix supérieur à 500 000\$.



Équipements collectifs et voirie artérielle

La liste des équipements collectifs sera écourtée. Les municipalités reconstituées ne paieront plus pour plusieurs bâtiments comme le centre Claude-Robillard, pour certains parcs ou pour des événements culturels montréalais. Les villes de banlieue récupèrent aussi la gestion et l'entretien de la « voirie artérielle » sur leur territoire. Conséquence: augmentation des frais pour Montréal et économies pour les villes de banlieue. Les sommes versées par Québec visent d'ailleurs à compenser Montréal pour ces pertes.

MAIRE TREMBLAY



PHOTO FRANCOIS ROY, LA PRESSE

La ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau, ici en compagnie du maire de Montréal, Gérald Tremblay, estime que cette refonte « permettra à Montréal d'assumer son rôle de métropole ».

Nouveau pacte, nouveau chèque



QUÉBEC — Les travaux d'Hercule, il y en avait 12. Jean Charest lui, plus modeste, s'était gardé une petite gêne. Il avait promis huit « gestes » pour changer la vie des Québécois lors du message inaugural de son gouvernement, il y a un an. Ce huitième et dernier jalon a été atteint hier, avec l'entente conclue entre Québec, Montréal et l'ensemble des villes de l'agglomération métropolitaine. À l'automne prochain, après le Sommet de la francophonie en octobre, Jean Charest pourra, s'il trouve un bon prétexte, déclencher une campagne électorale. Il est loin d'être acquis qu'il le fera, mais la piste de décollage est libre s'il juge le moment opportun.

Le maire Tremblay multiplie les déclarations ronflantes sur le caractère historique de l'entente hier. Aujourd'hui, le gouvernement convoquera la commission des affaires municipales pour lui demander de reprendre le travail laissé en suspens pendant

plusieurs semaines sur le projet de loi 22 sur la gouvernance de Montréal. On déposera, en liasse, les amendements concrétisant les annonces d'hier. Le maire de Montréal sera le patron de l'arrondissement de Ville-Marie. Il y aura un « secrétariat de liaison » sans personnalité juridique plutôt qu'un « secrétariat d'agglomération » si décrié par Montréal. Mais au-delà de ces

Dans les ministères économiques, on sait qu'on a perdu une autre guerre contre Montréal, qui repart avec des « pactes » qui ont des allures de redditions. La Ville de Montréal est toujours parvenue à convaincre Québec qu'elle avait un problème de recettes.

réorganisations structurelles, il y aura quelque chose d'immuable dans la relation entre Québec et Montréal. Le gouvernement continuera d'envoyer un chèque, de plus en plus important à la métropole. Cette année on augmente de 35 millions. Et chaque année par la suite. Pour mettre ce chiffre en perspective, il faut savoir que cette année Québec donnait déjà 117 millions en subventions inconditionnelles à l'ensemble de l'agglomération de Montréal.

Il y a 10 ans, le premier ministre Bouchard avait sonné le tocsin

et mis son ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, sur le pied de guerre quand on avait constaté un déficit appréhendé à Montréal. L'abîme était alors de... 40 millions, juste un peu plus que le chèque que vient de faire Québec sur le coin de la table... pour dégager la piste électorale.

À Québec dans les ministères économiques, on sait qu'on a perdu une autre guerre contre Montréal,

qui repart avec des « pactes » qui ont des allures de redditions. Le dernier budget de l'agglomération présentait une hausse de 5,1% sur celui de l'année précédente, le double de l'inflation. Les cols bleus de Montréal gagnent 25% de plus que leurs collègues des grosses municipalités. La Ville de Montréal est toujours parvenue à convaincre Québec qu'elle avait un problème de recettes. À Québec, bien des gens pensent qu'ils s'agit plutôt d'un problème de dépenses.

Aussi, les fonctionnaires de Monique Jérôme-Forget n'ont pas

fait la partie belle à leurs vis-à-vis municipaux. Pas de taxe possible sur la consommation, les « vices », le tabac, l'alcool, les repas au restaurant, maintenus comme chasse gardée du fisc québécois. Du côté de l'essence, la cour est pleine. L'Agence métropolitaine des transports occupe déjà ce champ, un demi-cent le litre, pour financer les transports en commun. Le maire Tremblay se gardait

bien de dire où il comptait utiliser son nouveau pouvoir habilitant hier. Mais ceux qui ont fait les textes savent déjà qu'il pourra imposer des droits sur les automobiles, sur le stationnement. Pas question d'une taxe supplémentaire sur ces transactions, mais la simple possession d'un terrain ou d'un véhicule pourra être tarifée désormais. On ne taxera pas l'achat d'une auto mais la possession d'un véhicule.

La disparition des plafonds de taxation foncière pour les édifices non résidentiels est vue comme

un cheval de Troie au gouvernement. Aucune municipalité de l'agglomération ne voudra se distinguer dans un premier temps, pas question d'envoyer valser au plafond le comptes de taxes des industries. Mais petit à petit, la tendance à la hausse s'inscrira, inexorable. Les autres villes réclameront aussi la disparition de ce plafond. À terme, c'est l'ensemble du secteur manufacturier du Québec qui risque de se retrouver avec un fardeau supplémentaire. En Ontario, on n'a pas fait disparaître les garde-fous pour Toronto.

Queen's Park avait donné aussi des pouvoirs habilitants à Toronto, mais la Ville reine s'était astreinte, au préalable, à un régime d'austérité en réduisant de 150 millions par année ses dépenses de fonctionnement. Cela n'a rien à voir avec la revue des activités à laquelle avait consenti Montréal au cours des deux dernières années.

Depuis des semaines Québec et Montréal jouent au souque à la corde autour de cette entente. M^{me} Normandeau, exaspérée il y a quelques jours, soulignait que Québec allongeait déjà deux milliards pour l'agglomération. Mais pour pouvoir dire que son gouvernement a rempli tous ses engagements de l'an dernier, 35 millions de plus ne pèsent pas bien lourd.



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

Une forte proportion des infractions relatives aux drogues a lieu sur le territoire de l'école. Les autres affaires surviennent dans la rue (24%) et dans les installations de transport public (14%), principalement au centre-ville ou près des stations de métro Berri-UQAM (notre photo), Mont-Royal et Honoré-Beaugrand, révèle l'analyse du Centre canadien de la statistique juridique sur la répartition géographique de la criminalité chez les jeunes dans l'île de Montréal.

Les périls des cours d'école

VIOLENCE

suite de la page A1

Ainsi, Montréal-Nord et Saint-Michel font partie des cibles de la Ville. Or, le secteur du Sud-Ouest, théâtre de plusieurs crimes, ne figure pas parmi les arrondissements ciblés. « D'après cette étude, il se passe quelque chose là. On doit se poser des questions », a ajouté M. Laporte. La police de Montréal a d'ailleurs démantelé un gang de rue majeur ce mois-ci dans ce secteur de la ville.

Les armes sont utilisées dans par les jeunes dans la même proportion que les adultes lors de crimes violents (22%). Toutefois, la proportion d'incidents de violence où une arme est présente est plus faible dans les lieux publics où la surveillance est importante que dans les immeubles commerciaux (36%), les stationnements (29%), les immeubles à appartements (27%) et les rues, routes ou parcs (26%).

Les principaux crimes de violence commis à l'école sont les voies de fait et les menaces. Dans les écoles montréalaises, l'arme la plus souvent utilisée est le couteau ou tout autre objet contondant.

Crimes de gangs

Près d'un jeune criminel sur trois agit en gang, comparativement à moins d'un adulte sur dix. Lorsqu'un crime est commis en gang, la probabilité qu'une arme soit utilisée est beaucoup plus forte. « Les jeunes sont les premières victimes de leur violence », souligne Clément Laporte, du centre jeunesse de Montréal. En effet, dans près de la moitié des affaires où l'auteur est âgé entre 12 et 17 ans, leurs victimes sont du même âge.

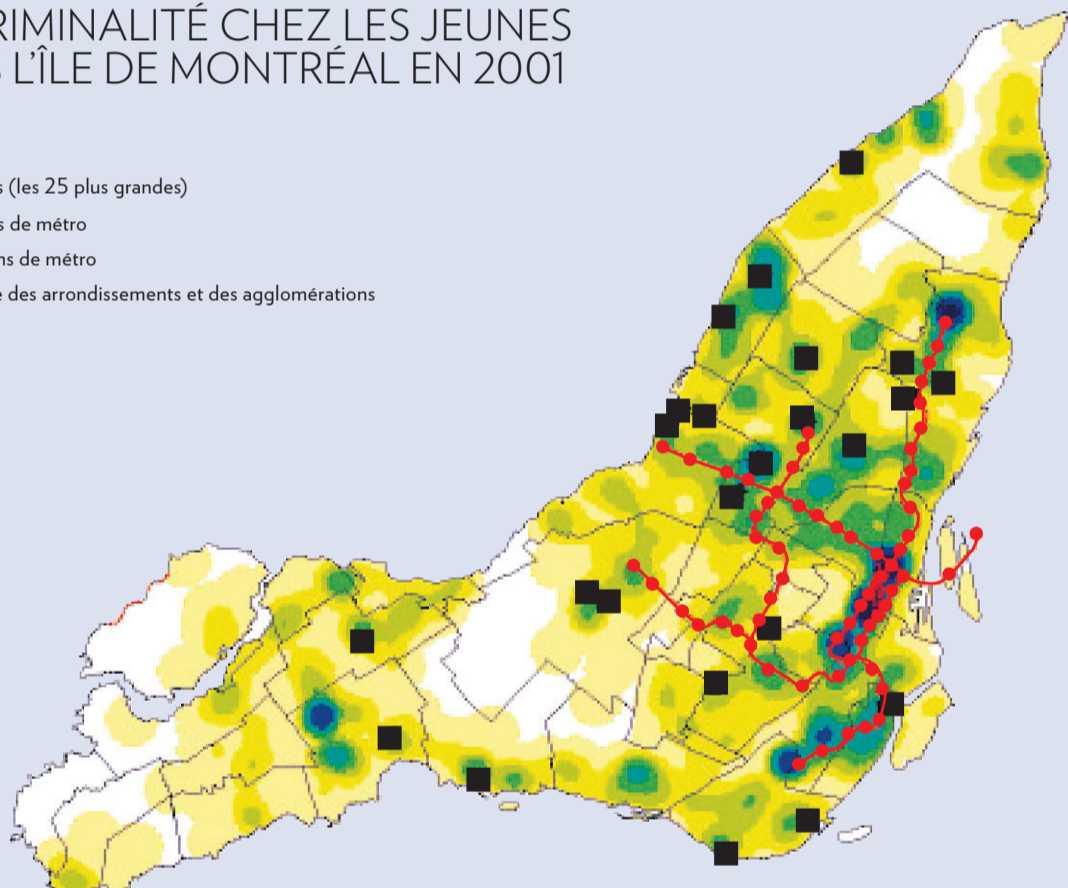
Bonne nouvelle: Montréal affiche un taux de criminalité chez les jeunes inférieur à la moyenne canadienne et à la moyenne québécoise. Par contre, la proportion d'adolescents inculpés dans des affaires relatives aux drogues est plus élevée qu'ailleurs au pays.

Ainsi, 70% des jeunes appréhendés à Montréal pour une affaire de drogues ont été inculpés, par rapport à 31% pour l'ensemble du Québec. La possession de cannabis constitue les deux tiers des infractions. Cela s'explique, entre autres, par certaines pratiques policières et l'administration de la justice qui varient d'une province à l'autre.

LA CRIMINALITÉ CHEZ LES JEUNES DANS L'ÎLE DE MONTRÉAL EN 2001

- Écoles (les 25 plus grandes)
- Lignes de métro
- Stations de métro
- Limite des arrondissements et des agglomérations

- DENSITÉ
- Haute
 -
 -
 -
 -
 - Faible



Fondé sur 4369 dossiers de police.

Sources: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, DUC 2.2.

Attention à l'équation « pauvreté dans un quartier égale davantage de criminalité », préviennent les analystes. Les caractéristiques socioéconomiques du quartier, à elles seules, n'arrivent à prédire qu'une faible proportion de la crimina-

lité chez les jeunes à Montréal, écrivent-ils. Toutefois, la présence d'une école secondaire, le zonage commercial et l'éducation sont des facteurs qui ont une légère influence, tant pour les crimes violents que pour les crimes contre les biens.

L'étude a été faite à partir des statistiques sur la criminalité de la police de Montréal.

La police de Montréal a refusé de commenter, hier, préférant prendre plus de temps pour analyser les résultats de l'étude.

La vie encore plus belle...



ESSAIS GRATUITS À LA RONDE

Motomarines et Bateaux Sports Sea-Doo®

**15 JUIN (FÊTE DES PÈRES)
22 JUIN (SAINT-JEAN-BAPTISTE)**

Contactez un des concessionnaires pour plus de détails et pour bénéficier du stationnement gratuit.

Barbecue sur place et cadeaux-surprise.

RIENDEAU SPORTS INC.
1855, ROUTE 132, VARENNES
514-875-3984

PAGE SPORT CANADA
241, PRINCIPALE EST, STE-AGATHE-DES-MONTS
819-326-6442

ACTION MOTOSPORT INC.
124, JOSEPH-CARRIER, VAUDREUIL
450-510-5100

LAPOINTE SPORTS
576, ROUTE 131 N.P.D., JOLIETTE
450-752-1224

H. GRÉGOIRE RÉCRÉATIF
625, RUE DUBOIS, ST-EUSTACHE
450-974-0404

CLAUDE STE-MARIE SPORT INC.
5925, CHEMIN CHAMBLY, ST-HUBERT
450-678-4700

R.L. MARINE
321 BOUL. YOVILLE, CHÂTEAUGUAY
450-699-9217



Ottawa pénalisera le piratage illégal

PHILIPPE RENAUD
COLLABORATION SPÉCIALE

Après de nombreux délais, le ministre de l'Industrie, Jim Prentice, et la ministre du Patrimoine, Josée Verner, ont finalement déposé hier une proposition de modification à la Loi sur le droit d'auteur. Critiquée avant même sa présentation, la nouvelle proposition, si elle est adoptée à la prochaine session parlementaire, pénalisera désormais le téléchargement illégal sur l'internet et facilitera les poursuites à l'endroit des contrevenants.

Le projet de loi C-61, un document de 58 pages, introduit de nouvelles notions qui prennent en

Le projet de loi tend à définir l'idée, inédite, du « droit à l'utilisateur ».

considération l'environnement technologique, une nécessité pour la Loi canadienne sur le droit d'auteur, vieille de 11 ans. De plus, le projet tend à définir l'idée, inédite, du « droit à l'utilisateur ».

« C'est déjà un pas considérable qu'il y ait cette idée du droit de l'utilisateur dans la loi, commente Pierre-Emmanuel Moysé, professeur à la faculté de droit de l'Université McGill et membre du Centre des politiques en propriété intellectuelle. Même à travers une panoplie

de petites exceptions, si on commence à discerner le droit de l'utilisateur, c'est déjà une révolution. »

Cette idée de droit à l'utilisateur se distingue à travers certaines exceptions. Celles qui, par exemple, permettraient d'enregistrer des émissions de télé pour écoute ultérieure, de copier des œuvres protégées pour usage personnel et de reformater des œuvres numérisées légalement acquises (importer la musique d'un CD en un format différent comme le MP3 pour le téléverser dans son baladeur numérique).

Cependant, ces droits ne sont pas sans limites. Dans ses mesures les plus coercitives, le projet de loi prévoit un dédommagement de 500\$ à verser aux ayants droit pour avoir illégalement téléchargé leurs œuvres protégées sur l'internet, et jusqu'à 20 000\$ pour les avoir mis à la disposition des usagers d'un réseau poste-à-poste (P2P).

Ce sont précisément ces conditions, et ses conséquences si on les enfreint, qui irritent les opposants à C-61, déjà offusqués d'avoir été exclus des consultations préparatoires au nouveau projet de loi.

Spécifiquement, il serait d'abord « interdit de contourner les mesures techniques qui protègent le matériel faisant l'objet d'un droit d'auteur » comme les DRM, explique-t-on sur le site d'Industrie Canada.

De plus, advenant le cas où une plainte est formulée à l'endroit d'un internaute, les fournisseurs



PHOTO TOM HANSON, LA PRESSE CANADIENNE

Jim Prentice, ministre de l'Industrie, que l'on voit ici en conférence de presse hier, veut dépoussiérer la Loi canadienne sur le droit d'auteur.

d'accès internet seraient désormais tenus de « de transmettre (un) avis à l'abonné et de tenir un registre des renseignements pertinents (par exemple l'identité de la personne présumée avoir enfreint le droit d'auteur) », des mesures qui, croit-on, faciliteraient les poursuites.

Pire que la loi américaine

Ce qui fait dire à Michael Geist, professeur de droit à l'Université d'Ottawa et spécialiste des questions de propriété intellectuelle, que la loi C-61 « est pire que le Digital Millennium Copyright Act (DMCA) », dans la mesure où cette

loi américaine propose un plus grand nombre d'exceptions à la loi, restreignant les possibilités de poursuites. Le musicien Safwan Javed, porte-parole sur ce dossier pour la Canadian Music Creators Coalition, déclarait à *La Presse* que le projet de loi « est le reflet de la DMCA, et c'est une erreur colossale. Ce n'est certainement pas une approche "made in Canada" comme l'a affirmé le ministre Prentice. Cette loi n'aide pas les artistes canadiens ».

Duncan McKie, porte-parole de la Canadian Independent Record Production Association, nuance: « D'abord, nous sommes enfin ras-

surés de voir que le partage illégal de fichiers protégés est inscrit dans le projet de loi. Par ailleurs, même si la loi s'attarde aux mesures de protection, il n'est pas dit que l'industrie favorisera l'usage des DRM. Ultimement, c'est le consommateur qui tranche: s'il ne veut pas de mesures de protection sur un fichier, il en achètera un autre. » McKie, dont l'association représente près de 160 entreprises indépendantes, ne prévoit pas une vague de poursuites à l'endroit des internautes qui s'adonnent au téléchargement sur les réseaux P2P si le projet de loi finit par être adopté.

Enfin, l'ADISQ a réagi en publiant un bref communiqué spécifiant que l'association était « satisfaite qu'un projet de loi soit enfin déposé », tout en s'interrogeant « sur le réel équilibre entre les intérêts des créateurs de contenu et ceux des Canadiens et qui utilisent les technologies numériques ».

Le projet de loi C-61 devait initialement être présenté en décembre dernier, puis en janvier 2008. Depuis, un regroupement de citoyens opposés au projet de loi a vu le jour. Près de 40 000 usagers de Facebook se sont joints à Fair Copyright For Canada, un projet du professeur Michael Geist. Le projet de loi C-61 devra cependant attendre à l'automne prochain avant d'être soumis au vote de la Chambre des communes, à moins que le déclenchement d'élections générales le remette aux calendes grecques.

NE MANQUEZ NOTRE SPÉCIAL

AVANT-GOÛT DE LA

RENTRÉE D'AUTOMNE

SAMEDI DANS LES ARTS
LA PRESSE

LIQUIDATION DE FAILLITE

DU JAMAIS VU!!

DES PRIX PLUS BAS QUE CEUX D'UNE FAILLITE!
(Ce n'est pas un encan.)

RABAIS DE 80%
DES MILLIERS DE TAPIS À LIQUIDER

Prestige Liquidations a reçu le mandat de plusieurs syndicats de liquider par vente publique le stock de différents magasins de tapis persans et orientaux, à des prix plus bas que ceux d'une faillite. Enorme sélection de tapis neufs, semi-antiques et antiques, dans toutes les teintes et les dimensions (de 2 pi x 3 pi jusqu'à 15 pi x 20 pi, tapis de passage jusqu'à 22 pi, ainsi que des tapis ronds et carrés). Bidjar, Kazak, Qum pure soie, Bokhara, Tabriz, Nain, Mood, Hereke, Kashan, Agra, Chubi, Bakhtiar, Sarough, Kerman, Mashad, Jaipur lavé au thé, Obsession, Savonnerie et plusieurs tapis tribaux.

Nouvelle marchandise de meubles, bronzes, peintures à l'huile et beaucoup plus!

13, 14 et 15 juin

Heures d'ouverture :
vendredi 13 juin : 11h à 20h
samedi 14 juin : 11h à 19h
dimanche 15 juin : 11h à 18h

4720, rue Garand Saint-Laurent
(angle boul. Thimens)
ORGANISÉ PAR
PRESTIGE LIQUIDATIONS
www.prestigeliquidations.com
info : (514) 338-1000

ACTUEL TENDANCES

Tous les jours dans LA PRESSE

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2008-06-12

Journal payé! 09 12 17 20 22 30 04 compl.

Quinté 548 01 04 05 06 16 17 20 27 30 31 14 29
8605 32 39 41 42 45 48 49 55 63 68 32 38 39

Astro Jour - Mois - Année - Signe **Extra**
28 SEPTEMBRE 15 LION 0250891

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2008-06-11

649 02 24 33 37 compl. 08 15 27 21 compl.
35 44 48 34 39 40

GAGNANTS		LOTS		GAGNANTS		LOTS	
6/6	0	14 230	693,00 \$	6/6	0	2 000	000,00 \$
5/6+c	5	81	393,50 \$	5/6+c	0	75	000,00 \$
5/6	144	2	334,60 \$	5/6	10	750	00 \$
4/6	8 308		76,60 \$	4/6	673	75	00 \$
3/6	155 290		10,00 \$	3/6	11 954	10	00 \$
2/6+c	104 895		5,00 \$	2/6+c	9 314	5	00 \$
Ventures totales : 19 478 888 \$				Ventures totales : 789 793,00 \$			
Prochain gros lot (approx.) : 22 000 000 \$				Extra 5015161			

DITES OUI À L'EXTRA!
GROS LOT DE 500 000 \$.

En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Cameroun

La récente réforme constitutionnelle renforce l'option démocratique

PUBLI-REPORTAGE

La pertinence des récentes modifications apportées à la constitution camerounaise sera jugée avec le temps.

Superficie: 475442km²
Population: 18 millions d'habitants
Croissance annuelle du PIB: 4,6 %
Plus d'info : <http://www.prc.cm>
<http://www.icwaza.com>

Tous les Etats démocratiques du monde ont prévu des modalités de révision de leur Constitution, parce qu'elle n'est pas une loi statique. C'est un corps de dispositions dynamiques, que chaque pays adapte aux évolutions profondes de l'histoire de même qu'elles doivent faciliter l'adaptation du pays aux évolutions du monde. La force d'une constitution s'acquiert avec le temps. Dans la société mondiale contemporaine, les démocraties de référence se sont dotées de constitution solide au gré de constants réaménagements, dans un souci d'amélioration permanente et de renforcement des acquis démocratiques. Il est difficile de trouver dans les démocraties modernes des cas où la constitution n'a jamais été révisée.

Pour apprécier convenablement la qualité et la pertinence de la récente modification de la constitution intervenue au Cameroun le 14 avril 2008, il convient de souligner les trois faits historiques majeurs suivants :

1^o- Le Cameroun est un pays jeune qui va célébrer les 50 ans de son indé-

pendance en 2010; un Etat en construction qui fixe ses repères dans un monde en vertigineuse évolution au sein duquel les remises en cause sont quasi quotidiennes dans tous les domaines.

2^o- Le Cameroun est une démocratie émergente qui a pris corps depuis une quinzaine d'années sous l'impulsion de M. Paul Biya, l'actuel président de la République à qui on doit l'avènement de la démocratie et du pluralisme qu'il proposait à ses concitoyens dès son accession au pouvoir en 1982. La réforme constitutionnelle du mois d'avril participe donc d'un souci mélioratif au regard des évolutions les plus récentes de la société camerounaise.

3^o- Le Cameroun est une mosaïque culturelle de 250 tribus au moins (le pays compte environ 18 millions d'habitants), qui se construit une identité nationale sous le double prisme et à partir des acquis des dominations anglaise et française. Dans ses fondements les plus profonds, la société camerounaise est exposée à la fragilité. Elle parvient cependant à l'unité qu'elle préserve jalousement, grâce à la détermination des



populations mais aussi et surtout du fait de ses institutions pleinement adaptées à la sociologie politique et historique nationale.

En dépit des oppositions déclarées et observées ici et là, témoignant de la réalité de la démocratie au Cameroun, la réforme de la constitution d'avril 2008 a été favorablement accueillie par la majorité du corps social pour trois raisons principales :

1- La réforme assouplit les conditions d'organisation des élections, en cas de vacance présidentielle pour cause de décès ou de démission. Dans l'un de ces cas, l'élection du nouveau président de la République intervient impérativement « vingt (20) jours au moins et cent vingt (120) jours au plus

après l'ouverture de la vacance ». Cette durée est jugée raisonnable, au regard des 45 jours- trop justes-prévus dans l'ancien texte. Les nouvelles dispositions confirment l'option générale d'organisation d'un scrutin crédible et transparent, tout en garantissant la paix sociale et la stabilité des institutions.

2- Le nouveau texte lève le verrou de la limitation des mandats présidentiels jugée contraire à la libre expression de la souveraineté populaire par une grande partie de la population. À travers cette disposition constitutionnelle nouvelle, le peuple souverain retrouve la plénitude de ses prérogatives et sa liberté de choix. La non limitation des mandats présidentiels n'instaure au Cameroun ni la dictature, ni la présidence à vie. Au demeurant, c'est une option en vigueur dans le plus grand nombre des pays démocratiques membres de l'Organisation des Nations Unies.

3- Les nouvelles dispositions constitutionnelles créent les conditions d'un exercice plus serein et plus as-

suré de la fonction présidentielle en protégeant mieux le président de la République pendant la durée de son mandat. En effet, l'article 53 nouveau de la Constitution dispose que : « Les actes accomplis par le président de la République sont couverts par l'immunité... ». Les Camerounais entendent ainsi donner à leur Président les moyens d'initiative et d'action indispensables en ces temps de défis incessants, à l'instar de la vigoureuse lutte contre la corruption que mène actuellement le pouvoir en place à Yaoundé.

La réforme constitutionnelle du 14 avril 2008 qui s'adosse sur certaines valeurs traditionnelles longuement éprouvées entend confirmer l'engagement du Cameroun à bâtir une démocratie qui, tout en s'inscrivant dans l'universalité démocratique, révèle mieux encore les contours de "l'esprit camerounais". Des articles-clés, renforçant certaines institutions, notamment le Conseil Constitutionnel, contribuent à l'équilibre des pouvoirs.

En somme, la récente modification de la Constitution camerounaise est une initiative dont la pertinence sera jugée avec le temps.



Notre grande VENTE Fête des pères!

Offrez à papa le cadeau parfait!

Revendeur autorisé

8Go

iPod nano

- Écran LCD couleur de 2.0"
- Interface USB 2.0
- Autonomie: Jusqu'à 24 hres de musique - 5 hres de vidéo
- Mac OS® X 10.4.8 +++, Vista, XP familiale ou pro avec Service Pack 2 ++ Compatible

RABAIS 50\$

168⁸⁸ /ch.
après rabais

MB453CA
MA980CA
MB249CA
MB263CA
MB261CA

CAMÉRA NUMÉRIQUE HD

SAMSUNG NV24HD Valeur de 400\$

DE 10.2 MÉGAPIXELS

GRATUIT*

* À l'achat de l'un des téléviseurs Samsung suivants: LN37A450, LN40A450, LN40A650, LN46A650, LN52A650
Détails en magasin.

GARMIN

Appareil de navigation portable GPS

- Écran TFT LCD tactile 3.5"
- Cartes pré-téléchargées: Amérique du Nord
- Récepteur à haute sensibilité, compatible WAAS, par SIRF
- Synthèse vocale du texte

NUVI C350

PLUS BAS PRIX JAMAIS VU!

268⁸⁸

Inclus: Chargeur • Étui • Câble USB

SAMSUNG

LCD HDTV HDMI

TVHD LCD

- Écran plat prêt pour montage mural
- Capacité d'affichage 480i, 480p, 720p, 1080i
- Résolution 1366 x 768
- Rapport de contraste 10000:1
- Entrée(s) numérique(s) HDMI x 3

37" LCD

40" LCD

37" RABAIS 200\$

998⁸⁸
après rabais

+ Caméra numérique GRATUITE*
+ Offre Vidéotron HD†

40" RABAIS 100\$

1188⁸⁸
après rabais

+ Caméra numérique GRATUITE*
+ Offre Vidéotron HD†

LN37A450
LN40A450

Canon

Caméra numérique SX100 is

- 8.0 mégapixels
- Zoom optique 10x
- Écran LCD 2.5"
- Stabilisateur d'image
- Mode vidéo avec audio

Zoom 10x

RABAIS 30\$

248⁸⁸
après rabais

Nikon

Appareil photo numérique reflex D80 18-55VR

- 10.2 mégapixels
- Capteur d'images CCD
- Stabilisateur d'image
- Posemètre à matrice tridimensionnel

2 ANS GARANTIE APPAREIL
5 ANS GARANTIE OBJECTIF

10.2 Mégapixels

RABAIS 60\$

898⁸⁸
après rabais

Ajoutez un terminal numérique HD† (4250)

SEULEMENT 49⁸⁸†
Rég. 248⁸⁸

ILlico TÉLÉ NUMÉRIQUE
VIDÉOTRON

Une compagnie de Quebecor Media

*Après crédit de programmation Vidéotron de 50\$, conditionnel à l'achat d'un premier terminal numérique HD, à un abonnement au forfait Haute Définition (HD) Télémax minimum et à un engagement minimum de 12 mois pour les nouveaux clients et 24 mois pour les clients Illico existants minimum Télémax. Ce 50\$ sera porté au compte des nouveaux abonnés HD, lors de son activation. Certaines conditions s'appliquent. La promotion se termine le 15 juin 2008. Détails en magasin.

SONY

Caméscope Handycam® HDV HDRHC5

- Zoom optique 10x
- Moniteur LCD hybride 2.7" - SwivelScreen™
- Écran tactile
- Viseur couleur

Full HD 1080 HDV 1080i

Haute Définition

RABAIS 500\$

498⁸⁸
après rabais

SAMSUNG ToC Touche de Couleur

LCD FULL HD 1080P 16:9 HDMI

120 Hz FULL 1080P HD

40" LCD

46" LCD

52" LCD

LN40A650
LN46A650
LN52A650

acer

Ordinateur portatif Aspire

- Technologie Intel® Centrino Duo
- Processeur T2370 Core Duo
- Mémoire de 2048 Mo
- Disque rigide de 250 Go
- Bluetooth intégré
- Caméra web intégrée
- Windows® Vista Édition Familiale Premium

17"

RABAIS 50\$

748⁸⁸
après rabais

TVHD LCD 1080p 120hz

- Écran plat prêt pour montage mural • 1920 x 1080 Résolution • Capacité d'affichage pleine HD 1080p • Rapport de contraste 50000:1
- Entrée(s) numérique(s) HDMI x 4 • Technologie de fréquence de trame de 120Hz

40" RABAIS 300\$

2188⁸⁸
après rabais

+ Caméra numérique GRATUITE*
+ Offre Vidéotron HD†

46" RABAIS 500\$

2488⁸⁸
après rabais

+ Caméra numérique GRATUITE*
+ Offre Vidéotron HD†

52" RABAIS 800\$

2988⁸⁸
après rabais

+ Caméra numérique GRATUITE*
+ Offre Vidéotron HD†

Dumoulin pour ce qu'il y a de mieux

Acceptées! (Logos de cartes de crédit)

Financement ajusté à vos besoins

OUVERT Jusqu'à 21 h
du lundi au vendredi

PLACE MONTRÉAL TRUST 1500, McGill College (niveau métro 2) • RUE STE-CATHERINE 368, rue Ste-Catherine O. (coin Bleury) • BOUL. L'ACADIE 8990, boul. l'Acadie (Nord de la Métropolitaine) • DÉCARIE 5485, rue des Jockeys (Décarie/Blue Bonnets) • ST-LÉONARD 6852, Jean-Talon E. (Langelier/Galeries d'Anjou) • LASALLE 7197, boul. Newman (à côté du Carrefour Angrignon) • WEST ISLAND Méga Centre des Sources (& Transcanadienne) face à Rob McIntosh • MÉGA CENTRE VAUDREUIL 3218, Félix-Leclerc (sortie 35 - Aut. Transcanadienne) • LAVAL CENTROPOLIS (à côté du Colossus) • STE-DOROTHÉE Méga Centre Notre-Dame (Aut. 13 & boul. Notre-Dame) • PLACE ROSEMÈRE (entrée rue Le Bouthillier) • LACHENAIE 1200 Yves-Blais (à côté du Cinéma Triomphe - Aut. 40 et 640) • ST-JÉRÔME Carrefour du Nord (à l'intérieur du Sears) • BOUCHERVILLE 582, ch. de Touraine (à côté du IKEA) • QUARTIER DIX30 Aut. 30, sortie 109, boul. de Rome (Près du Rona) • BOUL. TASCHEREAU 5705, Taschereau (près du Mail Champlain) • PROMENADES ST-BRUNO (entrée #1) • GATINEAU 195, Bellehumeur

dumoulin.com 1-877-DUMOULIN

Certains produits peuvent être des boîtes ouvertes et/ou des démonstrateurs. Malgré le soin apporté lors de l'impression de cette annonce, certaines erreurs ont pu s'y glisser. Si tel est le cas, nous vous en ferons part dans nos succursales. Certains produits sont en quantités limitées et ne sont pas disponibles dans toutes nos succursales. Les illustrations peuvent différer. Prix et offres en vigueur jusqu'au dimanche 15 juin 2008 ou jusqu'à épuisement des stocks. Aucun bon différé. Sujet à changement sans préavis. Détails en magasin.

ACTUALITÉS

Un été agité pour Saint-Lambert

Une partie du trafic du pont Victoria transitera par la banlieue jusqu'à la mi-août

BRUNO BISSON

Une partie du trafic du pont Victoria sera détournée dans les rues de la tranquille municipalité de Saint-Lambert durant tout l'été, en raison des travaux majeurs de réfection d'un pont qui enjambe la Voie maritime du Saint-Laurent, au sud de Montréal.

Du 23 juin au 18 août, la fermeture complète de la bretelle qui relie le pont Victoria à la route 132, en direction ouest, va forcer les automobilistes provenant de Montréal à emprunter les rues de Saint-Lambert pour se diriger vers La Prairie, Brossard et Candiac, ou simplement pour rejoindre le réseau routier supérieur de la Montérégie.

La Corporation de gestion de la voie maritime du Saint-Laurent, responsable de ce chantier, et la municipalité de Saint-Lambert ont convenu d'un itinéraire de détour qui passera par les rues Osborne et Riverside et par le boulevard Simard. Une signalisation de détour sera installée pour guider les automobilistes et tenter d'éviter les débordements de circulation ailleurs, dans les rues de cette banlieue cossue qui n'est pas habituée à ce genre de trafic.

Un porte-parole de la Corporation, Gérard Abelfo, a précisé que l'itinéraire pourrait changer au cours de l'été, si celui-ci devait s'avérer plus problématique que prévu. M. Abelfo s'est dit fort conscient des inconvénients temporaires pour la population de Saint-Lambert. Il a toutefois rappelé que l'été est la période de



Du 23 juin au 18 août, la fermeture complète de la bretelle qui relie le pont Victoria à la route 132, en direction ouest, va forcer les automobilistes provenant de Montréal à emprunter les rues de Saint-Lambert pour se diriger vers La Prairie, Brossard et Candiac, ou simplement pour rejoindre le réseau routier supérieur de la Montérégie.

l'année où la circulation automobile est la moins intense, et que la Corporation a exigé la réouverture de la bretelle 132-Ouest avant la rentrée de septembre, par contrat avec son entrepreneur en construction.

«Ce sera l'impact le plus difficile à gérer sur la circulation

pendant toute la durée des travaux, a expliqué hier M. Abelfo. Le chantier a été planifié pour qu'il y ait toujours deux voies de circulation accessibles pour emprunter le pont Victoria, par les routes 112 (boulevard Wilfrid-Laurier) et 132, pendant la période de pointe du matin, et

il y aura toujours une voie disponible dans chaque direction pendant la journée.»

Une pointe l'après-midi

C'est surtout durant la période de pointe de l'après-midi que la circulation pourrait devenir anormalement lourde dans les rues de

Saint-Lambert. Après la journée de travail, des milliers de banlieusards empruntent le pont Victoria pour rentrer chez eux sur la Rive-Sud. Les automobilistes qui se dirigent vers l'est par la route 132 en direction de Longueuil ou de Boucherville, ne seront pas détournés. Ils pourraient toutefois être ralentis par des voies de circulation rétrécies et la vitesse réduite aux abords du chantier.

Les travaux de réfection qui commencent lundi prochain ne touchent pas le pont Victoria lui-même, qui appartient au CN. C'est un pont qui surplombe un canal de déversement de l'écluse de la Voie maritime du Saint-Laurent, appelé «Pont 16», qui doit être reconstruit.

La semaine prochaine, les travaux prévus permettront de réaménager les accès pour permettre la circulation des automobiles à travers le chantier. Le 23, la bretelle de la 132-Ouest sera complètement fermée, et elle le restera jusqu'au 18 août pour permettre la reconstruction de la partie amont du pont. La dernière phase des travaux, de la mi-août jusqu'au 6 octobre, ne devraient pas entraîner d'autres détours de circulation.

M. Abelfo a souligné, par ailleurs, que le pont 16, et le pont Victoria par conséquent, devront être fermés à toute circulation durant au moins trois week-end, au cours de l'été. La Corporation veillera toutefois à ce que ces fermetures ne nuisent pas à la tenue de grands événements publics comme le festival des feux d'artifice de La Ronde et la course de série NASCAR, prévue cet été, dans l'île Notre-Dame.

PHOTO FRANÇOIS ROY. LA PRESSE

ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Des travaux font rager des commerçants

ÉRIC CLÉMENT

Les commerçants n'aiment jamais qu'on entreprenne des travaux dans leur rue en pleine saison estivale. Ceux de l'avenue Van Horne, dans Outremont, n'échappent pas à la règle. Plusieurs enragent depuis qu'ils savent que des travaux d'asphaltage et de reconstruction des trottoirs débiteront dans quelques jours.

Les travaux de 850 000\$ auront lieu entre les rues Wiseman et Hutchison. Ce ne sont pas des travaux de l'envergure de ceux qui ont affligé les commerçants du boulevard Saint-Laurent durant un an et demi. Prévus sur six semaines, ils font toutefois des mécontents.

«On m'a demandé d'enlever ma terrasse, dit Lionel Gacougnolle, propriétaire du restaurant Tonnerre de Brest. On a déjà eu un hiver difficile...»

«Je suis un peu étonnée, dit la mairesse Marie Cinq-Mars. Tout le monde semblait d'accord pour ces dates-là. Ils disaient que l'été, il y aura moins de monde, notamment durant la semaine de la construction.»

«C'est dramatique pour la restauration, ajoute Christian Truchot, du restaurant Bistingo. Nos midis sur la terrasse vont être sinistrés.»

Elida Khani, du salon O'Divine Coiffure, est d'accord pour le

principe des travaux, mais pas maintenant. «On voulait fin septembre-début octobre, dit-elle. On a eu une réunion le 12 mai à l'hôtel de ville d'Outremont. Un

représentant de la Ville nous a dit qu'il allait collaborer. On avait voté pour l'automne. Tout le monde était d'accord. La Ville a pris la décision quand même. Ce n'est pas correct.»

Même si M. Gacougnolle dit que le conseiller local, Louis

Moffatt, a été contacté et lui a dit qu'il allait faire ce qu'il pouvait, une pétition d'une trentaine de signatures de commerçants a atterri hier sur le bureau de la

maïresse Marie Cinq-Mars. «Je suis un peu étonnée, dit-elle. Tout le monde semblait d'accord pour ces dates-là. Ils disaient que l'été, il y aura moins de monde, notamment durant la semaine de la construction.»

Le directeur général intérimaire d'Outremont, Pierre Winner, abonde dans son sens. «Ces travaux sont connus depuis avril, dit-il. Lors d'une réunion, les commerçants avaient manifesté leur intérêt pour que les travaux se fassent entre le 15 juillet et le 15 août.»

La mairesse assure qu'un plan de restauration est en cours de réalisation et qu'on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs, expliquant qu'après les travaux, les commerçants seront contents d'avoir une artère réparée. «L'avenue Van Horne a de réels besoins, dit-elle. On fait notre travail pour la revitaliser.»

DIRE JE T'AIME
SANS DIRE
UN MOT,
COMME PAPA

LA FÊTE DES PÈRES ET BIRKS VONT MAIN DANS LA MAIN

BIJOUX BIRKS POUR HOMME
EN OR 18 CARATS AVEC DIAMANTS.
BRACELET BICOLORE, 6 000 \$.
BOUTONS DE MANCHETTES CARRÉS, 1 195 \$.

BIRKS.COM 1.800.682.2622

BIRKS

L'ENTREPÔT
au vent fou
NAUTISME EXTREME
QUALITÉ ET CHOIX SUPÉRIEUR

- Wakeboard complet à partir de **239\$**
- Skis nautiques à partir de **169\$**
- Kayak à partir de **349\$**
- Planches à voile à partir de **749\$**
- Wet Suits • Tubes

+ de 1,5 millions en inventaire

514.640.3001
3839, St-Jean Baptiste, Montréal
www.auventfou.com 1-800-336-2126

TOUTES LES CHAIRES LONGUES EN STOCK À

25% DE RABAIS
VOIR DÉTAILS EN MAGASIN

MEUBLES DE JARDIN & DÉCORATION

ALPHAPLANTES

230 PEEL, MONTRÉAL | 514.935.1812 | ALPHAPLANTES.COM

Duvets 20% de rabais

cette semaine seulement au magasin du fabricant

10, av. des Pins Ouest (angle boul. St-Laurent)

ungava
DUVET

duvets mar.-mer. 10 h-18 h
draps jeu.-ven. 10 h-20 h
tapis
futon sam. 10 h-17 h
matelas
rideaux lun. fermé

LES ATELIERS BARIBEAU inc.
REMBOURRAGE DÉCAPAGE

- Excellent choix de tissus
- Décapage et réparation de meubles
- Réparation et finition de meubles de rotin
- Spécial pour les aînés

Aussi disponible
Recouvrement de meubles avec votre tissu

RABAIS DE 25%
sur la confection et tissus sélectionnés

8892, Champ d'eau St-Léonard
atelierbaribeau.monrealplus.ca
514 728-4138

PROCÈS DE JEAN-PHILIPPE MAILHOT

Crime sordide ou meurtre par compassion?

CHRISTIANE DESJARDINS

Jean-Philippe Mailhot a-t-il poignardé sa femme à 34 reprises comme le croit la Couronne, ou l'a-t-il aidée à compléter le suicide qu'elle avait entrepris en se plantant un couteau dans le cou? Ces deux options seront soumises au jury chargé depuis hier d'entendre cette cause, au palais de justice de Montréal.

Mailhot, âgé de 26 ans, est accusé du meurtre non prémédité d'Anna-Maria Solinas, qui avait 26 ans lorsqu'elle a perdu la vie. Le drame est survenu la nuit du 13 octobre 2004, dans le logement que l'accusé et la victime occupaient, rue Larin à Montréal-Nord. Dans son exposé aux jurés, hier, le procureur de la Couronne Jacques Dagenais a expliqué que vers 4h30 cette nuit-là, Mailhot a appelé le 911 pour dire qu'en revenant de faire une marche, il avait trouvé sa femme ensanglantée.

« Elle bouge pus, elle a un œil ouvert... elle est pleine de trous partout », se lamentait Mailhot, sur l'appel 911 que le jury a d'ailleurs pu entendre, hier. Il

tenait des propos un peu confus, notamment au sujet d'un « bum de rue », qu'il avait croisé en faisant sa promenade et qui lui avait dit qu'il aurait dû rester chez lui. Quatre minutes plus tard, les premiers policiers arrivaient sur les lieux. Ils étaient accueillis par Mailhot, vêtu d'un t-shirt et d'un pantalon de pyjama. Il avait du sang sur ses vêtements, ainsi

« Elle bouge pus, elle a un œil ouvert... elle est pleine de trous partout », se lamentait Mailhot, sur l'appel au 911 que le jury a pu entendre.

qu'au visage, aux mains et sur les pieds, a témoigné hier l'agent Jean-Édouard Décembre.

Dans la chambre, le policier a trouvé le corps de la victime par terre, dans une mare de sang. Elle ne portait qu'un t-shirt relevé au dessus de ses seins, ce qui laissait voir plusieurs blessures au thorax. « À cause du nombre de blessures, j'ai tout de suite pensé qu'il s'agissait d'un drame

passionnel. Comme si la personne s'était acharnée sur elle », a raconté l'agent Décembre, hier.

Après ses premières constatations cette nuit-là, il a demandé à son collègue de mettre Mailhot en état d'arrestation, pendant qu'il appelait une ambulance pour la victime.

Les premières indications de Mailhot allaient manifestement dans le sens d'un meurtre com-

plément de camoufler cela en faisant croire à un vol. Cet ami, qui réside actuellement à Vancouver, témoignera par vidéoconférence au cours du procès. Mailhot s'est aussi confié à un codétenu, Nelson Lechasseur. À ce dernier, qui a partagé sa cellule pendant deux jours, Mailhot a dit que sa femme avait un caractère imprévisible, qu'elle s'était suicidée en se plantant un couteau dans le cou, qu'il l'avait achevée et qu'il avait ensuite camouflé le tout en vol. Lechasseur ne viendra pas témoigner à ce sujet, car les deux avocats admettent ses propos.

Au cours du procès, un pathologiste viendra dire que la victime a reçu 34 coups de couteau, dont un mortel au cou qui lui a tranché la carotide. Ce coup pourrait avoir été porté en premier. Hier, après son exposé d'ouverture, la couronne a commencé à faire défiler ses témoins, notamment des policiers. Par ses questions, l'avocat de la défense, M^e Christian Desrosiers, a fait ressortir que la victime était une adepte du site « deathjournal ».

La mère de la victime témoigne

En après-midi, la mère de la victime, Gunn-Bjorg Norbakk-Solinas, venue exprès du Chili pour le procès, s'est avancée à la barre. Elle a raconté que sa fille avait presque complété ses études en médecine vétérinaire quand elle a quitté le Chili pour venir s'établir à Montréal avec Mailhot, en 2004. En fait, la jeune femme avait connu Mailhot en 2001, en clavardant sur l'internet. À l'été 2003, Mailhot était allé au Chili et avait demandé Anna-Maria en mariage. La jeune femme, qui était déjà mère d'une fillette, avait accepté.

Elle est venue au Canada et le mariage a eu lieu le 13 août 2004, soit deux mois exactement avant le drame. La mère a admis que son mari s'était suicidé alors que leur fille (la victime dans l'affaire qui nous occupe) avait 10 ans. Cette dernière avait de la difficulté à pardonner ce geste à son père, et elle a suivi des thérapies, a convenu la mère.

Le procès présidé par le juge Jean-Guy Boilard se poursuit aujourd'hui, au palais de justice de Montréal.

Au Journal de Québec

Après 419 jours de lock-out

SCFP
Syndicat canadien de la fonction publique

Je détruis

J'ai bâti

PKP détruit ce que SON PÈRE a bâti

Publicité payée par le Syndicat Canadien de la Fonction publique

MEURTRE À SAINT-HUBERT

Un suspect arrêté

MARCEL LAROCHE

L'arrestation d'un jeune homme de 21 ans pourrait peut-être permettre aux enquêteurs du Service de police de Longueuil d'élucider une histoire de meurtre survenue il y a près de deux mois dans cette municipalité de la Rive-Sud.

Raphael Vanden Brande, résidant de l'arrondissement de Saint-Hubert, a été appréhendé mercredi après-midi à la suite de démarches d'enquête et d'informations du public colligées par les policiers de l'Unité des crimes graves de la Sûreté de Longueuil chargés de faire la lumière sur les circonstances entourant la mort violente de Michal Kozak.

Le jeune homme de 20 ans avait été agressé à l'arme blanche, vers 19h le 16 avril dernier, alors qu'il se trouvait dans le terrain de stationnement d'un champ de pratique de golf situé en bordure du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, dans l'arrondissement de Saint-Hubert.

L'enquête policière semble démontrer qu'une affaire de stupéfiants aurait été à l'origine de cette agression mortelle.

Détenu depuis son arrestation, le suspect a comparu hier sous une inculpation d'homicide.

DIVE MASTER 500

Fabriqué en acier inoxydable, et fini en bronze à canon, cet appareil horaire apporte un autre élément de style à cette collection populaire. Il est résistant à l'eau jusqu'à une profondeur de 500 m, et les aiguilles lumineuses et les graduations surdimensionnées sont grandement appréciées. Sans pareil même dans les conditions les plus extrêmes, le design solide et hardi fait sensation où que vous alliez.

VICTORINOX SWISS ARMY

JOAILLERIE GALAZZO TOUS LES MAGASINS
DIFFUSION ELIKO MONTRÉAL
BIJOUTERIES LAVIGUEUR ST-BRUNO, REPENTIGNY

ACTUALITÉS

Des juges non élus – heureusement



YVES
BOISVERT
CHRONIQUE

La Cour suprême des États-Unis est un lieu de débats juridiques et politiques féroces depuis toujours. Mais on n'a pas vu beaucoup d'exemples de division plus dramatique que dans la décision rendue hier concernant le droit des détenus de Guantánamo.

D'un côté, une majorité libérale qui accuse l'administration Bush et le Congrès de renier le principe sacré de l'habeas corpus – une procédure plusieurs fois centenaire qui permet à un détenu de contester la légalité de sa détention.

De l'autre, le noyau dur conservateur de quatre juges, minoritaires cette fois-ci, qui dit que cette décision « aura presque assurément pour conséquence d'entraîner la mort d'autres Américains ».

De là à se traiter de traître et d'assassin, il n'y a que quelques paragraphes...

Peut-être le juge en chef John Roberts (qui se range avec les dissidents) a-t-il raison, finalement, de dire que cette décision a moins à voir avec le sort des détenus qu'avec une sorte de combat politique entre le judiciaire et les deux autres branches de l'État américain – la présidence et le Congrès.

Il n'en reste pas moins que depuis 2004, c'est la troisième

décision de la Cour suprême qui vient dire que ce qui se passe à Guantánamo est contraire aux principes fondamentaux énoncés dans la Constitution américaine.

Le jugement de la majorité a été rédigé par Anthony Kennedy, un juge nommé par Ronald Reagan, mais considéré comme un renégat par une certaine droite améri-

En période de grande tension et d'inquiétude, un pouvoir « non élu » comme la Cour suprême, capable de résister à l'opinion, devient indispensable pour lutter contre l'arbitraire et l'abus de pouvoir, quand le vent de la peur paraît emporter les principes.

caine, puisqu'il balance tantôt du côté libéral, tantôt du côté plus conservateur.

Que dit-il? Non pas que la détention des 270 « ennemis combattants » toujours détenus (il y en a eu jusqu'à 700) est illégale. Mais que la procédure mise en place pour vérifier s'ils sont des ennemis combattants et s'ils doivent être détenus est inconstitutionnelle. Cette procédure a d'ailleurs été instaurée après un jugement de la Cour suprême en 2004.

La Cour dit que chaque détenu a droit à une contestation en bonne

et due forme devant la cour civile de droit commun, en vertu des règles de l'habeas corpus. Même si ce sont des étrangers, et même s'ils sont détenus à l'extérieur du territoire américain.

« Même quand les États-Unis agissent à l'extérieur de leur territoire, leurs pouvoirs ne sont pas absolus et illimités », écrit le juge Kennedy. Les branches politiques de l'État n'ont pas le pouvoir d'éteindre et d'allumer la Constitution, ajoute-t-il.

Or, les gens détenus à Guantánamo le sont dans certains cas depuis plus de six ans. Si on accepte de suspendre l'exécution de l'habeas corpus (comme le permet la Constitution en cas de rébellion ou de conflit armé), on peut envoyer ces gens en prison pour plus d'une génération sans

répond violemment à cette décision. Pour lui, accorder le droit à l'habeas corpus à des gens qui n'ont même pas épuisé tous leurs recours (les plus généreux jamais consentis à des prisonniers étrangers en période de guerre) est bien beau sur papier; mais en réalité, ces recours nouveaux qui s'ouvrent à eux ne feront qu'augmenter les délais. Les problèmes des détenus de faire entendre des témoins ne seront pas résolus « par magie » parce que la procédure s'appellera « habeas corpus ». « Enverrons-nous des citations à comparaître à Bassora? » raille-t-il.

Il n'y aura aucun bénéfice pour quiconque, malgré les passages lyriques de la majorité sur la majesté de l'habeas cor-

d'organisations internationales en Irak et en Afghanistan. Pour lui, les détenus de cette guerre sont bien mieux à Guantánamo qu'aux endroits où les Américains les auraient laissés s'ils avaient su que cette décision serait rendue: ils seraient dans une prison afghane ou chez des alliés, encore moins bien traités, sans recours. « La nation regrettera ce que cette Cour a fait aujourd'hui », conclut-il.

Il est vrai que la décision d'hier ne règle pas le cas de Guantánamo. En pratique, elle sera difficile d'application et donnera lieu à une riposte du Congrès, puis d'autres recours.

Mais elle redit ceci de fondamental, en plus du malaise que provoque Guantánamo après six ans: ce pays a été fondé sur la méfiance du pouvoir. C'est pourquoi on a divisé ce pouvoir en trois branches. En période de grande tension et d'inquiétude, heureusement, un pouvoir « non élu » comme la Cour suprême, capable de résister à l'opinion, devient indispensable pour lutter contre l'arbitraire et l'abus de pouvoir, quand le vent de la peur paraît emporter les principes.

C'est à mon sens ce qui vient de se passer hier, dans un de ces moments qui font la grandeur de ce pays.

COURRIEL
Pour joindre notre chroniqueur
yves.boisvert@lapresse.ca

LISEZ LE TEXTE DE RICHARD HÉTU: GUANTÁNAMO: L'HABEAS CORPUS S'APPLIQUE – PAGE A16.

L'ozone empire l'effet de serre

MATHIEU PERREAULT

Colmater le trou dans la couche d'ozone accélère le réchauffement climatique, particulièrement la fonte des calottes arctique et antarctique, a découvert une équipe internationale avec de forts liens canadiens. Dans la revue *Science* aujourd'hui, les chercheurs décrivent comment la multiplication par trois de la quantité d'ozone au-dessus de l'Antarctique affectera les cou-

rants atmosphériques d'ici un demi-siècle.

« On savait depuis longtemps que l'ozone est un gaz à effet de serre », explique en entrevue l'un des coauteurs, Theodore Shepherd, de l'Université de Toronto. « Mais les quantités d'ozone dans l'atmosphère sont limitées, seulement 20 % de la basse stratosphère, et le trou a une taille généralement modeste, seulement 5 % au-dessus du Canada par exemple. Nous montrons maintenant que l'endroit

où le trou est le plus important, en Antarctique où 70 % de l'ozone manque à l'appel, subira un effet assez important. C'est notable parce que l'Antarctique abrite l'essentiel des glaciers de la planète. L'inconnue est de taille. »

L'auteur principal de l'étude, Seok-Woo Son, de l'Université Columbia à New York, vient d'être engagé par l'Université McGill.

L'impact de l'ozone sur le réchauffement de la planète est tellement mal connu que l'ONU,

dans ses rapports sur la question, n'en tient pas compte. « Au niveau de la température de la planète, c'est négligeable, dit M. Shepherd. On ne parle même pas d'un dixième de degré dans ce siècle. Mais comme l'effet est concentré autour du pôle Sud, les conséquences pourraient être importantes au niveau de l'élévation du niveau de la mer. On n'a qu'à penser à l'Arctique, qui est de moins en moins couvert par les glaces pour des raisons qui

échappent encore aux chercheurs. Si une telle accélération des impacts du réchauffement survient en Antarctique, bien malin qui pourra dire ce qui arrivera. »

L'ozone est difficile à modéliser parce que contrairement au dioxyde de carbone, le principal gaz à effet de serre, il ne se répartit pas uniformément dans l'espace. Il se forme des poches d'ozone qui induisent des courants d'air et des déplacements d'énergie difficiles à bien comprendre.

Orthèses avec
élégance

POULIOT
LABORATOIRE D'ORTHÈSES DU PIED

4596, boul. Saint-Laurent, Montréal 514 848.0100 1 877 967.0100 pouliotlab.com

Facilité de stationnement

Reconnu et accrédité par les organismes publics et assureurs privés.

nous sommes là pour VOUS

Préinscription VIP

Réservez votre place chez **Masterpiece Symphonia**
Résidence pour Personnes Retraitées pour 500\$

Les 21 & 22 juin 2008
De 10 h à 17 h
325 Chemin de la Pointe-Sud, Île des Soeurs
www.MasterpieceRetirement.com

MASTERPIECE

MONTTOIT

CE SAMEDI À LA DÉCOUVERTE
DES MAISONS VERTES
MONTRÉALAISES

Tous les samedis dans **LA PRESSE**



249 \$
Socle de table
Vêranda
Cour. 449 \$

Plateau de verre
vendu séparément.



25 \$
Boîte à cartes
Italo vintage
Cour. 49 \$

Un cadeau
pour
papa



199 \$
Console Soho
Cour. 249 \$



De 3 \$ à 8 \$
Vaisselle Leighton
Cour. 6 \$ - 13 \$



119 \$
Table de vestibule
Hampton
Cour. 249 \$



Un cadeau
pour
papa

39 \$
Solitaire
Cour. 89 \$

**Solde
de mi-saison
jusqu'à
50%***
de rabais sur une sélection
d'articles à prix courant



39 \$
Vide-poches
Stanton
Cour. 49 \$

Un cadeau
pour
papa



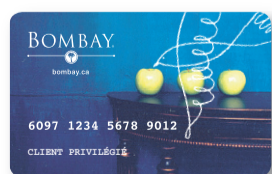
399 \$
Fauteuil
Stanton
Cour. 599 \$



399 \$
Fauteuil et repose-pied
Sanibel
Cour. 599 \$



499 \$
Bureau Richmond
Cour. 999 \$



**Aucun paiement, aucun intérêt
pendant 90 jours****

pour tout achat de 300 \$ ou plus
régulé avec la carte de crédit Bombay.



www.bombay.ca

- Carrefour de la Rive-Sud 450 655-2525
- Le Carrefour Laval 450 978-5362
- Centre Eaton de Montréal 514 844-8498
- Centre Rockland 514 344-4688
- Kirkland 514 428-0606
- Les Galeries d'Anjou 514 352-7696
- Place Rosemère 450 979-2772
- Place Ste-Foy 418 651-7664
- Promenades St-Bruno 450 441-0987
- Brossard 450 462-2535

**Sous réserve de l'approbation du crédit. Comptes de consommateurs seulement. Ce programme de financement est sous réserve d'un achat minimum de 300 \$ (avant taxes) imputé à la carte Bombay. Les intérêts courus sont calculés au taux de 28,8% par année à partir de la date d'achat. Si les deux conditions suivantes sont remplies, aucun intérêt ne sera porté au compte : (1) les paiements mensuels minimums applicables, tel que requis, sont faits chaque mois au plus tard à la date d'échéance; (2) le solde est payé au plus tard à la fin de la période de promotion sans intérêt. Si ces deux conditions ne sont pas remplies, l'intérêt devient payable et sera calculé au taux de 28,8% par année sur les paiements en souffrance. Le paiement complet doit être effectué au plus tard à la date d'échéance. Si le solde quotidien moyen est de 250\$/500\$/750\$/1000\$, les frais de crédit pour une période de 30 jours seront respectivement de 6,00\$/12,00\$/18,00\$/24,00\$. Les offres de financement sont disponibles dans les magasins participants seulement. Offre en vigueur jusqu'au 15 juin 2008.

*Offre en vigueur jusqu'au 22 juin 2008 ou jusqu'à l'épuisement des stocks. Taxes et frais de livraison en sus. Non applicable aux achats antérieurs. Cette offre ne peut être combinée à aucune autre. Non monnayable. Non applicable à l'achat de cartes-cadeaux Bombay. Cette offre exclut les échantillons, les articles vendus selon les modalités du programme Tel quel ainsi que tout article en magasin portant la mention « Temporairement en rupture de stock ». Rabais accordé sur le prix courant.



PHOTO JIM WATSON, AGENCE FRANCE-PRESSE

La Cour suprême des États-Unis a tranché à cinq voix contre quatre hier en faveur des prisonniers de Guantánamo, leur accordant le droit de contester leur détention devant la justice fédérale. Sur la photo, des manifestants ont marché devant la Cour le 27 mai.

Jugement de la Cour suprême américaine

Guantánamo : l'habeas corpus s'applique

RICHARD HÉTU
COLLABORATION SPÉCIALE

NEWYORK — L'habeas corpus, le droit de la personne le plus ancien, s'applique aux détenus de Guantánamo, n'en déplaise à l'administration Bush, qui prétend le contraire.

Par cinq voix contre quatre, la Cour suprême des États-Unis a déclaré hier que la Constitution garantissait aux prisonniers du Centre de détention de la base américaine à Cuba le droit de contester leur détention devant la justice fédérale.

« Nous considérons que ces requérants disposent bien du privilège de l'habeas corpus », a écrit le juge Anthony Kennedy au nom de la majorité de la Cour dans une opinion de 70 pages.

Inscrit dans la Grande Charte de 1215, l'habeas corpus avait été retiré aux prisonniers de Guantánamo en 2006, à la suite de l'entrée en vigueur d'une loi permettant leur détention sans jugement et pour une durée indéterminée.

La Cour suprême a estimé hier que le gouvernement américain ne pouvait pas invoquer la lutte contre le terrorisme pour violer les droits des quelque 270 détenus de Guantánamo.

« Les lois et la Constitution sont conçues pour survivre et rester en

vigueur en période d'exception », a souligné le juge Kennedy.

La plus haute juridiction américaine a ainsi infligé un troisième revers à l'administration républicaine sur la question de Guantánamo.

« La Cour suprême a rétabli l'État de droit », a déclaré à *La Presse* Nathan Whitting, un des avocats du Canadien Omar Khadr, détenu à Guantánamo et accusé d'appartenir au réseau Al-Qaeda par les États-Unis.

Kenneth Roth, directeur de l'orga-

« Les lois et la Constitution sont conçues pour survivre et rester en vigueur en période d'exception. »

nisme Human Rights Watch, a pour sa part vu dans la décision de la Cour suprême le « coup de grâce » du centre de détention de Guantánamo.

En tournée européenne, George W. Bush n'a pas caché son désaccord profond à la suite de la décision rendue dans une affaire qui porte son nom (« Boumediene contre Bush »).

« Nous nous plions à la décision de la Cour. Cela ne veut pas dire pour autant que je sois d'accord », a déclaré

le président lors d'une conférence de presse à Rome. « Nous étudierons cette opinion dans la perspective de déterminer si une loi supplémentaire serait appropriée. »

Le président Bush s'est dit « fortement en accord » avec les opinions exprimées par les quatre juges dissidents, dont Antonin Scalia. Selon le juge Scalia, les États-Unis sont « en guerre contre les islamistes extrémistes » et l'arrêt de la Cour va « nous rendre cette guerre plus difficile ».

La décision de la Cour pourrait entraîner l'arrêt et ou le report du procès de Khalid Sheikh Mohammed, l'homme présenté comme le cerveau des attentats du 11 septembre 2001, et de quatre complices présumés.

Mohammed avait comparu pour la première fois au début de juin devant l'une des commissions militaires mises en place par le gouvernement américain.

Il reviendra à des juges de première instance au tribunal fédéral de Washington d'examiner chaque plainte qui sera formulée par les prisonniers de Guantánamo. Les plaignants pourraient obliger le gouvernement à dévoiler les preuves justifiant leur détention. Ils pourraient aussi dénoncer les mauvais traitements dont ils auraient été victimes depuis leur arrestation.

La comparution de Khadr serait reportée

NEW YORK — La longue procédure judiciaire d'Omar Khadr pourrait de nouveau être retardée en raison de la décision de la Cour suprême.

Considéré comme un terroriste par les États-Unis, le Canadien de 21 ans devait comparaître la semaine prochaine devant un tribunal militaire américain de Guantánamo, où il est détenu depuis 2003.

Le commandant Jeffrey Gordon, porte-parole du Pentagone, a cependant été incapable de confirmer hier si l'audition aurait lieu comme prévu.

Selon Nathan Whitting, un des avocats canadiens de Khadr, le jeune détenu avait déjà tenté en vain de contester sa détention devant un tribunal fédéral il y a plus de trois ans. La décision de la Cour suprême permettra à ses avocats de relancer cette démarche. Mais ceux-ci devront continuer à s'armer de patience. Pas moins de 250 des 270 détenus de Guantánamo ont également revendiqué leur droit à l'habeas corpus.

Omar Khadr est l'un des 19 détenus de Guantánamo dont le procès se tient devant un tribunal militaire. Il est accusé d'avoir lancé une grenade qui a tué un soldat américain en Afghanistan en 2002, à l'âge de 15 ans.

« La décision de la Cour suprême confirme ce que nous disons depuis le début », a déclaré Nathan Whitting à *La Presse*. « Les droits constitutionnels de notre client sont bafoués depuis près de six ans. »

— Richard Héту, collaboration spéciale

UN PRÉSENTATEUR FRANÇAIS LIMOGÉ

Dans le collimateur de Sarkozy ?

MARC THIBODEAU

PARIS — Le limogeage de Patrick Poivre d'Arvor, présentateur de nouvelles vedettes de la plus importante chaîne de télévision privée française, relance les allégations d'ingérence médiatique à l'encontre du président Nicolas Sarkozy.

Bien que son remplacement n'ait pas encore été confirmé par TF1, le départ de « PPDA » — en poste depuis plus de 20 ans — est désormais tenu pour acquis par les médias du pays, qui multiplient les hypothèses sur les causes de son départ.

En mettant bien en vue le fait que le propriétaire de la chaîne, Martin Bouygues, est un ami intime du chef de l'État.

Le journal satirique *Le Canard enchaîné* donne le ton dans son numéro de mercredi dans un article censé révéler comment Nicolas Sarkozy « pilote TF1 en direct » pour en faire « une annexe de l'Élysée ».

Reprenant une thèse qui trouve écho dans plusieurs publications, le journaliste Jean-Michel Thénard relève que le célèbre journaliste était dans le collimateur du président en raison d'une interview faite lors du sommet du G8. Il lui avait alors demandé s'il était « excité comme un petit garçon », un parallèle qu'aurait peu apprécié le politicien.

Le Parisien affirme de son côté que le président avait récemment « fait savoir » qu'il serait heureux de voir à la barre du bulletin d'information une populaire journaliste de 41 ans, Laurence Ferrari. Elle aurait déjà été recrutée par TF1 à cette fin.

Le journal affirme que Nicolas Sarkozy a également émis le désir d'être interviewé par des journalistes plus jeunes.

Le Canard enchaîné a publié un article censé révéler comment Nicolas Sarkozy « pilote TF1 en direct » pour en faire « une annexe de l'Élysée ».

Hier, dans un communiqué, Patrick Poivre d'Arvor a dit prendre acte de cette décision de TF1 tout en dénonçant sa « brutalité ».

L'image du présentateur de nouvelles avait par ailleurs été écorchée récemment par la sortie d'un livre sur les dessous du bulletin d'information de TF1. On y révèle qu'il a bu un verre de champagne en studio le soir de la victoire présidentielle de Nicolas Sarkozy avant d'annoncer les résultats en

ondes. Les techniciens présents avaient été « éberlués par autant d'indécence ».

Le porte-parole de l'UMP, parti de la majorité, a rejeté cette semaine les allégations d'ingérence ciblant le président français.

Le chef d'État a « d'autres chats à fouetter que de se préoccuper de qui doit ou ne doit pas présenter le 20h d'une chaîne privée », a relevé Dominique Paillé, tout en concédant qu'il y a « peut-être des rapports amicaux entre quelques dirigeants de TF1 » et le politicien.

Martin Bouygues, qui est le parrain d'un des enfants du président, avait annoncé peu après l'élection de 2006 la nomination à un poste haut placé de Laurent Solly, directeur adjoint de campagne de Nicolas Sarkozy. L'homme pressenti pour remplacer l'actuel directeur de l'information de la chaîne est aussi réputé proche du président.

La nouvelle du départ de PPDA survient alors que le gouvernement multiplie les décisions susceptibles d'améliorer la situation financière de TF1. « Pour être vraiment sarkozyste, la chaîne idéale ne doit pas seulement être bien-pensante, mais aussi bien portante », conclut *Le Canard enchaîné*.



PHOTO ROBERT NADON, ARCHIVES LA PRESSE

Patrick Poivre d'Arvor a dit regretter la décision « brutale » de TF1.

ÉDITORIAL

Alerte au 911

akrol@lapresse.ca
ARIANE KROL

Vous en avez assez de voir les frais se multiplier sur votre facture de cellulaire? Pas de chance, Québec en rajoutera bientôt un autre pour renflouer le système 911. Nous ne remettons pas en question la valeur du service, mais la formule de financement que la ministre des Affaires municipales vient d'annoncer doit être revue.

Pour l'instant, ce sont les abonnés au téléphone conventionnel qui paient pour le 911, à raison de 40 cents par mois par ligne. Les centres qui traitent les appels se partagent 20 millions par an, une somme

La formule de financement annoncée doit être revue.

insuffisante selon eux. On peut le croire: la cotisation, établie en 1995, n'a jamais été indexée.

De plus, la popularité du sans-fil exerce une double pression sur le 911. Elle augmente le volume d'appels à traiter, car il n'est pas rare que cinq ou dix témoins signalent le même accident. En même temps, elle réduit le nombre de cotisants, puisque plusieurs abonnés débranchent leur ligne fixe pour ne garder qu'un cellulaire.

Comme c'est le téléphone filaire qui finance le service depuis le début, on a naturellement ciblé le sans fil comme source de revenus supplémentaire. Le Québec compte presque 4,5 millions d'abonnés au cellulaire, estime la firme de consultants Seaboard Group. Beau potentiel! Mais c'est une erreur de concentrer le fardeau sur ce groupe de citoyens.

Il ne faut pas oublier que les abonnés sans fil paient déjà pour l'utilisation du 911 – souvent 75 cents par mois. Les fournisseurs, dont les tarifs ne sont pas réglementés, leur imposent ces frais pour financer les investissements qu'ils ont faits pour être compatibles avec le 911, et pour répondre aux clients

qui appellent d'une zone non desservie par le 911. Ils ne versent pas un sou aux services d'urgence, mais ça, ce n'est quand même pas la faute des abonnés!

De plus, le service est beaucoup moins précis pour les utilisateurs sans fil. Lorsqu'un appel est effectué d'une ligne fixe, l'adresse apparaît immédiatement à la centrale 911. Lorsque l'appel provient d'un cellulaire, le téléphoniste voit seulement la tour de transmission la plus proche. L'appelant qui tombe dans les pommes avant d'avoir dit où il se trouve pourra attendre longtemps avant d'être retrouvé.

Ce mode de financement créera aussi d'importantes distorsions. Un ménage qui utilise deux cellulaires et une ligne filaire – et il y en a beaucoup – paiera trois fois plus qu'un autre ménage de même taille qui n'a qu'une ligne fixe.

Le principe de l'utilisateur payeur est souvent évoqué dans ce dossier, mais s'il y a un service auquel il ne s'applique pas, c'est bien celui-là. Dans bien des cas, ce n'est pas la victime elle-même qui compose le numéro d'urgence, mais un témoin qui signale l'incident. Le 911 est un service public, au même titre que les policiers, les pompiers ou les ambulanciers qu'il envoie à la rescousse. Il doit être financé comme tel, à même les fonds publics.

On comprend que Québec ait préféré un tarif spécial qui s'autofinance, mais ce n'est pas la formule appropriée dans ce cas-ci. Surtout qu'elle coûte beaucoup plus chère à administrer.

Le service 911, nous l'avons dit, reçoit 40 cents par ligne téléphonique fixe. Pourtant, c'est un montant de 47 cents qui apparaît sur la facture de l'abonné. Le fournisseur garde 6 cents de frais de gestion et les municipalités reçoivent 1 cent. C'est 17,5% de la somme remise au 911! Un gaspillage du même ordre est à prévoir si on demande aux fournisseurs de cellulaire de cotiser leurs abonnés.

On estime que le 911 aurait besoin de 15 à 24 millions de plus par an. Si Québec ne peut vraiment pas absorber cette somme, qu'il demande à son ministère du Revenu de la percevoir. Elle sera répartie sur l'ensemble des contribuables et ne coûtera pas un sou de plus à cotiser.

POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ NATIONALE VOICI LA NOUVELLE TENUE DE JULIE COUILLARD



serge.chapleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

OPINION

Libérons-nous du pétrole!

Le Québec est déjà la société la moins dépendante du pétrole dans le monde occidental

BERNARD LANDRY
L'auteur est un ancien premier ministre du Québec. Demain, Bernard Landry participera au « Forum public sur les perspectives économiques et financières du Québec » organisé par l'Institut de recherche sur le Québec.

Au cours des 50 dernières années, il m'est arrivé à deux occasions d'assister et de participer à une vaste mobilisation de la société québécoise ayant permis à notre nation de redonner un souffle nouveau à son économie: la nationalisation de l'électricité et les grands travaux hydroélectriques dans les années 60 et 70, puis le virage technologique, amorcé dans les années 80 et complété dans les années 90.

Il est temps, pour le Québec, d'y aller d'une troisième grande mobilisation pour redonner du souffle à notre économie pour une génération ou deux. Cette fois, il s'agit de libérer le Québec de sa dépendance au pétrole. En plus de permettre l'enrichissement collectif de la nation québécoise, cette vaste corvée nationale nous permettra également de contribuer puissamment à la lutte contre le réchauffement climatique.

Au moment où j'écris ces lignes, le baril de pétrole se vendait à 139\$ sur les marchés. À ce prix, le pétrole devient ruineux pour l'économie québécoise, creusant un déficit commercial abyssal. Certains analystes,

Sans même tenir compte des ressources potentielles de gaz naturel, le Québec dispose d'énormes ressources énergétiques propres, comme l'hydraulique et l'éolien.

dont Jeff Rubin de la CIBC, nous annoncent un prix de 200\$ le baril d'ici 2010. À ce prix, ce sont plus de 50 milliards de dollars qui sortiront du Québec. Il s'agit là d'une perte sèche pour l'économie québécoise, une véritable saignée! Il nous faut y mettre fin et réagir sans tarder.

Le Québec n'est d'ailleurs pas seul à souffrir d'une telle flambée des prix, comme en font foi les désordres sociaux en Europe et l'inquiétude grandissante aux États-Unis. Le pétrole étant une ressource épuisable, tous les pays du monde devront un jour ou l'autre s'en passer. Il est donc impératif de commencer le plus tôt possible à réduire notre dépendance.

Avantage unique

Or, le Québec a un avantage que les autres n'ont pas: nous sommes



PHOTO RÉMI LEMÉE. ARCHIVES LA PRESSE

« J'imagine très bien le Québec ajouter la fabrication d'automobiles électriques à celle des trains et des avions, où nous sommes déjà des leaders mondiaux. Rien ne nous empêche d'imager le Québec, dans 10 ou dans 20 ans, comme l'un des endroits les plus prospères en Amérique du Nord. »

l'endroit dans le monde, avec la Norvège, dont le pétrole est la composante la moins importante du bilan énergétique. Autrement dit, le Québec est déjà la société la moins dépendante du pétrole dans le monde occidental. Sans même tenir compte des ressources potentielles de gaz naturel, le Québec dispose d'énormes ressources énergétiques propres, comme l'hydraulique et l'éolien. Ces ressources nous permettent d'envisager une économie sans pétrole.

a beaucoup enrichi le Canada ces dernières années. Le Canada est en quelque sorte devenu un pays pétrolier, comme en fait foi la valeur du dollar canadien qui est largement déterminée par le prix du brut. Cela fait en sorte que les politiques du gouvernement fédéral – et a fortiori d'un gouvernement Harper inféodé à l'industrie des sables bitumineux – sont élaborées en fonction des intérêts pétroliers.

Alors que les intérêts stratégiques du Québec l'amènent à se diriger vers une économie sans pétrole, les intérêts stratégiques du Canada l'amènent sur le chemin opposé. Si on ajoute à ce constat les ravages que fera inévitablement le déséquilibre fiscal sur la capacité financière de notre État national, nous devons conclure que jamais les intérêts économiques de chacune des deux nations n'ont été aussi divergents.

La course contre la montre est lancée. Soit le Québec amorce rapidement cette grande mobilisation pour nous défaire du pétrole et il se donne une occasion formidable d'enrichissement collectif. Soit il se laisse guider par l'inertie qui le fait demeurer dans le giron pétrolier du Canada.

La souveraineté, qui est la réponse inéluctable à nos aspirations et à notre volonté de participer au concert des nations, est également le chemin le plus sûr d'un Québec à la fois prospère et exemplaire en matière de lutte contre les changements climatiques. Plus que jamais, l'heure est à l'indépendance politique... et pétrolière!

FORUM@LAPRESSE.CA

Des « pensionnats de concentration »

J'ai honte! J'ai mal au cœur. Je nous écœure. Comment avons-nous pu faire une chose pareille aux peuples autochtones? Enlever des enfants de 4 ans à leurs familles et les garder pendant 10 ans dans des « pensionnats de concentration ». On a voulu éliminer la culture et la langue d'un peuple qui avait déjà tous ses droits d'exister. On ne compte pas les innombrables abus infligés à des innocents par notre beau gouvernement blanc et si propre. J'ai le vertige devant le temps que nous avons pris avant de réagir. Nous sommes tous responsables et chacun de nous a une obligation de réparer, au meilleur de sa connaissance, le terrible mal qui a été fait. Amis autochtones, je vous salue tous et j'honore votre grandeur et votre courage.

Louise Latraverse

Victoire ou défaite?

Pourquoi, lorsqu'une femme est remplacée par un homme, ça soulève toujours un tollé. Mais que, lorsqu'un homme est remplacé par une femme, alors là, c'est une victoire pour les femmes? Est-ce qu'il faut que ce soit toujours une victoire ou une défaite? On vit dans une société de perception visuelle et si cette perception n'existait pas, on s'habillerait tous de la même manière, aurions tous les mêmes attributs physiques et serions tous attirés par les mêmes stimulants. Ce n'est pas une société dans laquelle j'aimerais vivre, ce qui est bon pour moi ne l'est peut-être pas pour l'autre et c'est bien ainsi. Si une majorité des téléspectateurs et téléspectatrices ne s'identifient plus à une personne, il est normal que l'on tente d'en trouver un ou une qui aura la cote de la majorité. Un point c'est tout! Et ça ne devrait pas être une question de victoire féminine ou masculine.

André Lavigne

Un manque de cohérence

Comment le Conseil du statut de la femme peut-il dénoncer à la fois les immigrantes qui portent le voile, qui sert à « cacher le corps de la femme à la vue de l'homme », et en même temps la société hypersexualisée qui pousse les jeunes filles à dévoiler de plus en plus leur corps sans pudeur? Il me semble qu'à la base, les féministes se battaient pour que les femmes puissent agir comme bon leur semble, dans un souci d'égalité. Aujourd'hui, elles se battent pour empêcher les femmes de s'habiller et d'agir comme bon leur semble. C'est mauvais d'être trop habillée et c'est mauvais de ne pas l'être assez. Je ne dis pas que le féminisme n'a plus sa place, mais en ce moment, elles ne font que tirer dans tous les sens, sans cohérence aucune.

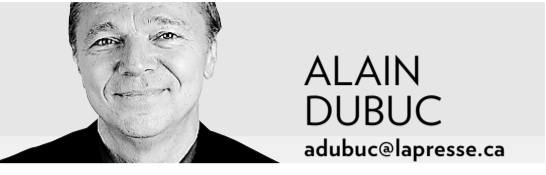
Philippe Martineau

Lisez le blogue de l'édition!
www.cyberpresse.ca/edito



FORUM

Des excuses essentielles



ALAIN DUBUC
adubuc@lapresse.ca

COLLABORATION SPÉCIALE

La tentation est forte de manifester une certaine dose de cynisme à l'égard des excuses que le premier ministre Harper a livrées, au nom du gouvernement du Canada et des Canadiens, aux Premières Nations pour le traitement que leurs enfants ont subis dans les écoles résidentielles.

Il y a une mode des excuses. Et trop souvent, en exprimant des regrets pour des gestes faits il y a très longtemps, on plaque rétrospectivement à nos actions passées des valeurs qui sont celles d'aujourd'hui, comme si on voulait réécrire l'histoire avec des codes contemporains.

Les écoles résidentielles ne font pas partie d'un lointain passé, elles sont douloureusement contemporaines.

Mais il faut faire une exception pour les écoles résidentielles. Parce que ce réseau de pensionnats a mené à des abus qui trahissent aussi les valeurs de l'époque où ces institutions ont vu le jour, il y a environ un siècle. Parce que ces écoles ont poursuivi leurs activités jusqu'à tout récemment, dans les années 70. Plusieurs responsables des dérapages honteux sont donc encore vivants. Quelque 80 000 autochtones qui vivent parmi nous en ont été les pensionnaires. Et ses effets psychologiques et sociaux sur les communautés autochtones sont encore palpables. Les écoles résidentielles ne font donc pas partie d'un lointain passé, elles sont douloureusement contemporaines.

Cette idée d'écoles résidentielles pouvait en principe apparaître comme l'expression d'une certaine grandeur d'âme, dans l'optique d'une société raciste et paternaliste qui croyait peut-être bien faire en amenant les jeunes autochtones à la «civilisation», la sienne, et qui voyait l'assimilation comme un bienfait.

Il s'agissait cependant d'un génocide culturel dans la définition la plus littérale du terme, d'une entreprise délibérée pour couper des enfants de leurs racines, pour faire disparaître des coutumes, des traditions, des langues et des cultures.

Derrière le vernis de bons sentiments se cachait un projet inhumain, parce qu'il arrachait les enfants à leur milieu et à leur famille, les privait d'amour, leur interdisait de parler leur langue. Et tout cela, sans jamais vraiment tenter de les extraire de leur situation de citoyens de seconde zone. Et ce réseau, on le sait, a donné naissance à un système généralisé d'abus, de violence et de sévices sexuels, qui ont pu se poursuivre grâce au silence des autorités religieuses et politiques.

Et le résultat, on le voit encore de nos jours. Des générations coupées du monde des Blancs, mais aussi coupées de leur, sans traditions, sans cadres de référence, sans expérience de vie familiale et communautaire. Des enfants d'hier, maintenant adultes, humiliés et blessés par la vie. C'est certainement là un des éléments qui a contribué à la dislocation et à la détresse de plusieurs communautés autochtones.

Il y a de quoi avoir honte, et de quoi s'excuser. Bien sûr, des excuses, aussi solennelles soient-elles, ne sont que des paroles, qui sembleront vaines à certains tant qu'elles ne seront pas assorties de gestes concrets qui les prolongent. Mais les symboles ont aussi leur place, ce que Québécois francophones sont bien placés pour comprendre.

Les Premières Nations accordent une très grande importance à ce geste, pour sa valeur symbolique, et pour le rôle que ces excuses formelles peut jouer dans un processus de réconciliation et de guérison. Respectons cela.

Il faut donc voir ces excuses comme un geste important. Il faut aussi donner au gouvernement conservateur et au premier ministre Stephen Harper le crédit qui leur revient, pour avoir osé faire ce pas que tous ses prédécesseurs ne s'étaient pas résolus à franchir. Cela exige une dose de courage, surtout de la part d'un premier ministre issu d'une culture politique qui ne se distingue pas pour son ouverture à l'égard des Premières Nations.

Cela montre encore une fois que M. Harper, dans ce dossier comme dans celui du Québec, a montré qu'il est sensible aux symboles, qu'il comprend leur poids, et qu'il ne craint pas de les manier.

Mais après? Si ce geste facilite le processus de normalisation entre les Premières Nations et la majorité, il ne règle pas tout. À commencer par le fait que les ravages des écoles résidentielles sont loin d'être le seul facteur qui explique les crises que vivent plusieurs communautés. Il faudra accélérer les négociations et le règlement des différends territoriaux, ce à quoi les conservateurs se sont attaqués.

Mais il faudra aussi repenser les politiques de soutien et de développement. L'injection de fonds, aussi nécessaire soit-elle, ne sera pas d'un grand secours si on ne repense pas la façon dont on utilise les sommes consacrées aux autochtones. Il est clair, à voir le peu de résultats des milliards et des milliards consacrés à la lutte contre la pauvreté dans les réserves, qu'on n'a pas encore trouvé la recette magique.

RÉPLIQUE

S'en tenir aux faits

Des dirigeants de TVA et LCN répondent à une chronique de *La Presse*

Le texte suivant est cosigné par Serge Fortin, vice-président information et affaires publiques, réseau TVA; Martin Cloutier, directeur général de l'information TVA/LCN; Richard Renaud, vice-président, stations régionales et directeur général, TVA Québec; Pierre Sirois, directeur de l'information, TVA Québec.

M. Patrick Lagacé,

Depuis plusieurs semaines, vous semblez à tout prix vouloir discréditer le service des nouvelles du groupe TVA. Vos attaques répétées visent à l'évidence à miner notre crédibilité, durement acquise au fil des ans, qui nous permet aujourd'hui de rejoindre tant par notre antenne TVA Réseau que par LCN, des millions de téléspectateurs québécois chaque semaine.

Votre article en date du 4 juin 2008, intitulé «Un rôle énigmatique» nous a fait vivement réagir. Dans un souci de préserver le droit du public à l'information, nous sommes d'avis que notre devoir est de rétablir les faits.

De toute évidence, vous êtes passé maître dans l'art de proférer des insinuations. Votre dernier article laisse entendre malicieusement que le contenu de nos bulletins de nouvelles nous est dicté par la «direction», par les «patrons du holding qui contrôle la station». N'ayez pas peur des mots, M. Lagacé: ce que vous insinuez, c'est que la haute direction de Quebecor Media contrôle le traitement de l'information à TVA et n'hésite pas, au besoin, à intervenir.

Ceci est entièrement faux et relève de la mauvaise foi, étant donné que vous savez fort bien comment fonctionne une salle de nouvelles.

Rigueur et intégrité

Chaque jour, des journalistes, chercheurs, rédacteurs, chefs de pupitre, directeurs de l'information, présentent et soupèsent la meilleure façon d'aborder chaque nouvelle, avec rigueur, intégrité et indépendance.

Dans votre article, vous affirmez: «Des journalistes de TVA à Québec auraient reçu instruction de ne pas diffuser un clip d'Henri Massé où le syndicaliste écorchait PKP, grand patron de Quebecor, dans le dossier du lock-out au *Journal de Québec*.» Maintenant, les faits, M. Lagacé. Le clip de Henri Massé a été diffusé au TVA 12h de Québec. Il

Chaque jour, des journalistes, chercheurs, rédacteurs, chefs de pupitre, directeurs de l'information à TVA/LCN pèsent et soupèsent la meilleure façon d'aborder chaque nouvelle, avec rigueur, intégrité et indépendance.

n'a pas été repris dans l'édition Réseau du TVA 17h. La raison? Sans aucune intervention préalable, deux employées, syndiquées de surcroît, de la salle de nouvelles de TVA à Montréal ont considéré, de leur propre initiative, que cette déclaration n'ajoutait rien au reportage, puisque la version syndicale y était déjà présentée, et ce, dans l'exercice de leur travail et de leurs fonctions. Voilà la simple vérité. Un rapide appel à TVA vous aurait permis d'obtenir cette information.

Deuxième mise au point, M. Lagacé. Vous mentionnez que des journalistes auraient reçu instruction de ne pas diffuser un clip de François Bourque, président de la Fédération des journalistes du Québec, dans lequel il disait craindre l'espace qu'occuperait TVA, advenant la fermeture de TQS. La vérité? Un simple appel à TVA vous aurait permis de savoir que cette information (déjà colportée par *MédiaMatinQuébec* et votre collègue Richard Therrien du *Soleil*) est totalement fautive. Au contraire, François Bourque a accordé en direct des entrevues tant sur les ondes de TVA que sur les ondes de LCN afin de commenter l'annonce de la fermeture du service des nouvelles de TQS, et ce, sans qu'aucun clip ou segment n'ait été retranché. Il a eu toute la latitude et liberté de s'exprimer.

Troisième allégation fautive: «Puis, en décembre, les mêmes journalistes auraient reçu la consigne de ne pas parler, en ondes, des 15 postes abolis par Quebecor Media à la station de TVA à Québec. Tant pis si la nouvelle était sortie publiquement.» Encore là, des faussetés. Premièrement, Quebecor Media n'a pas supprimé de postes chez TVA, cette décision relevant uniquement du Groupe TVA. Deuxièmement, il s'agissait d'une réorganisation administrative qui ultimement s'est soldée au



PHOTO PAUL CHIASSON, PC

TVA a choisi de préserver l'anonymat de Julie Couillard jusqu'à ce que celle-ci choisisse de parler publiquement. Et ce choix, se défend TVA, n'a jamais été dicté par les membres de la haute direction de Quebecor Media.

net par quatre abolitions de postes, dont un seul relié au service des nouvelles. Ainsi, le directeur de l'information de TVA Québec a jugé que cette réorganisation ne constituait pas une nouvelle et ne justifiait pas un reportage. Avec raison: une réorganisation qui touche quelques employés uniquement ne fait jamais les manchettes.

Encore une fois, vous n'avez pas vérifié au préalable auprès de TVA avant de faire de telles affirmations.

un élu conservateur... Évidemment, il vous est maintenant difficile de soutenir cette thèse, à la lumière des révélations de Julie Couillard lors de son entrevue exclusive à TVA. Dans ce dernier cas, comme dans tous les exemples cités dans votre article, une situation récurrente: vous ne vérifiez pas vos faits.

Le contenu de nos bulletins de nouvelles, l'angle pour aborder la nouvelle, notre ligne éditoriale relèvent exclusivement du service de l'information de TVA. Dans tous les exemples relatés dans votre article, vous avez choisi de ne pas vérifier auprès de TVA avant de publier, vous permettant ainsi un article plus racoleur, qui vous conforte dans votre thèse du «contrôle de l'information à TVA». Or, dans toutes ces situations, des artisans du service de l'information de TVA ont effectué, comme toujours, leur travail sans ingérence, pression, intervention des patrons de Quebecor Media.

Nous vous le répétons: vous maîtrisez l'art de formuler des insinuations. Il ne vous reste plus maintenant qu'à maîtriser l'art, àprement plus difficile et requérant l'honnêteté intellectuelle, de vous en tenir aux faits. Bonne chance!

Bernier-Couillard

Enfin, vous mentionnez le fait d'avoir caché l'identité de Julie Couillard au début de l'affaire Bernier-Couillard. Exact. TVA a choisi de préserver l'anonymat de M^{me} Couillard, jusqu'à ce que celle-ci choisisse de parler publiquement. Il y a quelques semaines, dans votre blogue, vous n'hésitez pas à insinuer que ce choix était dicté par les membres de la haute direction de Quebecor Media, et ce, afin de protéger

De nombreux silences

Messieurs,

Quand vous dites que je n'ai pas contacté TVA dans le cadre de mes papiers, vous passez sous silence le fait qu'ils étaient notamment basés sur des textes du *Soleil* où des cadres de TVA ont été contactés pour commenter. Vous passez sous silence que dans les cas de MM. Massé et Bourque, la propre porte-parole de TVA, Nicole Tardif, a donné au *Soleil* la version de TVA, qui diffère substantiellement de la vôtre. J'ai reproduit cette déclaration, textuellement, dans ma chronique, dans l'intérêt d'un traitement équilibré.

Vous passez aussi sous silence le fait que j'ai contacté, par courriel, dans le cadre de ma chronique intitulée «Un rôle énigmatique», M. Luc Lavoie, vice-président exécutif de Quebecor Inc. Celui-ci ne m'a pas répondu. Il semble qu'il n'ait pas transmis la demande d'entrevue à l'un de vous quatre.

Pour ce qui est du nombre de travailleurs mis à pied à TVA-Québec, je ne peux être d'accord avec votre interprétation des faits. Quinze postes ont été supprimés, fin 2007, à votre station de Québec. L'employeur s'est engagé, dans la foulée, à combler des postes vacants, dont certains à temps partiel, dans le cadre d'une réorganisation. Mais le fait demeure: 15 postes ont été abolis.

Vous dites que TVA n'a pas supprimé cette nouvelle de ses ondes. Les employés de TVA-Québec sont en désaccord avec vous. D'ailleurs, l'exécutif syndical des artisans de TVA-Québec a récemment résolu de protester contre la mise au rancart de cette nouvelle qu'ils jugeaient d'intérêt public par une mesure tout à fait inusitée: une plainte au Conseil de presse du Québec contre... TVA.

Patrick Lagacé

POUR NOUS JOINDRE La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à nouvelles@lapresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070

commentaires@lapresse.ca

ABONNEMENT (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453

cyberpresse.ca/abonnement

PETITES ANNONCES (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363

petitesannonces@lapresse.ca

DÉCÈS (514) 285-6816

deces@lapresse.ca

CARRIÈRES (514) 285-7320

carrieres@lapresse.ca

PUBLICITÉ (514) 285-6931



Parfois, les sourires ne durent qu'un instant.

Saisissez-les tous avec l'appareil photo numérique Cyber-shot Sony.

Avec l'appareil photo numérique Cyber-shot^{MD} Sony, vous ne manquerez plus aucun sourire. La fonction novatrice Smile Shutter est un système intelligent d'obturateur automatique qui réagit à un visage souriant. La technologie Face Detection de Sony trouve le visage, et Smile Shutter saisit automatiquement la photo aussitôt que le sujet sourit. Elle optimise la mise au point, l'exposition, l'équilibre des blancs et le contrôle du flash pour donner des visages plus clairs et plus brillants, et des sourires impeccables.

Technologie intelligente pour saisir de meilleures photos

Face Detection trouve les visages pour donner de meilleures photos. Basée sur les visages humains, la fonction Face Detection ajuste automatiquement l'équilibre des blancs, la mise au point, l'exposition, le contrôle du flash, la correction des yeux rouges, et fait un suivi rapide d'un sujet en mouvement.

Stabilisation optique d'image Super SteadyShot^{MC}. Double antiflou composé du stabilisateur optique d'image SteadyShot Sony et de la sensibilité ISO3200 accrue pour éliminer les effets de flou causés par les tremblements de la main ou un sujet en mouvement.

Mode intelligent de reconnaissance de scène. La fonction Intelligent Scene Recognition de Sony reconnaît cinq situations de saisie communes et sélectionne automatiquement le bon mode de scène.

DSC-T300 | 449,99 \$

Caractéristiques du T70, plus...

- 10,1 mégapixels efficaces
- Grand écran de 3,5 po
- Zoom optique 5x
- Intelligent Scene Recognition
- Argent/Noir/Rouge



DSC-W120 | 199,99 \$

NOUVEAU PRIX

- Face Detection et Smile Shutter
- Objectif Carl Zeiss^{MD} Vario-Tessar^{MD}
- 7,2 mégapixels efficaces
- Stabilisateur optique d'image SteadyShot^{MC}
- Zoom optique 4x
- Grand écran de 2,5 po
- Argent/Rose



DSC-W110 | 179,99 \$

NOUVEAU PRIX

- 7,2 mégapixels efficaces
- Zoom optique 4x
- Grand ACL de 2,5 po
- Argent/Noir



DSC-W150 | 279,99 \$

Caractéristiques du W120, plus...

- Grand zoom optique 5x (30-150 mm)
- Grand écran de 2,7 po
- Intelligent Scene Recognition
- Argent/Noir/Or/Rouge



Les nouveaux cadres numériques Sony

Vos souvenirs à portée de la main, par milliers.

DFP-V700 7 po | 229,99 \$

- Opération simple en 2 étapes
- Visionnement d'images multiples et diaporama avec calendrier
- Mémoire interne de 512 Mo
- Retouche automatique d'image avec Face Detection
- Sortie HDMI pour diaporama sur téléviseur

S-Frame



sony style

Pour plus d'informations, rendez-vous à votre magasin Sony Style local, ou visitez www.sonystyle.ca/tr/appareilphoto



Des points Sony pour des produits Sony. Plus rapidement!



Pour plus d'informations sur Sony et l'environnement, visitez www.sony.ca/environnement

Incomparable^{MC}

Sony Style · Future Shop · Best Buy · L.Lozeau · Zone Image · Dumoulin · Brault et Martineau
Lord Photo · Photo Laplante · Positive Electronique